



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16/07/2024

Dossier complet le : 26/07/2024

N° d'enregistrement : F01124P0137

## 1 Intitulé du projet

Projet immobilier de l'OAP du Mitan à Chapet

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ATLAND RESIDENTIEL

Raison sociale

N° SIRET

3 8 2 5 6 1 2 4 9 0 0 0 7 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

MONNOT

Monsieur

Prénom(s)

Jean-Baptiste

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Article R122-2 du code de l'environnement : 6a	- Construction d'une route classée dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes. - Rubriques IOTA : 1.1.1.0, 2.1.5.0 (déclaration Loi sur l'Eau)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme de construction envisagé se développera sur un ensemble de parcelles cadastrales composées principalement de jachères agricoles, bocages et pâturage équin. Aucuns travaux de démolition n'est à prévoir. Projet d'aménagement d'un ensemble de 110 logements, dont 38 logements locatifs sociaux, 37 logements locatifs intermédiaires, 15 maisons à bail réel solidaire et 20 maisons en accession à la propriété.

La globalité de l'opération présente des bâtiments en R+2+C.

Un total de 170 stationnements privés seront situés en aérien (ceux en extérieurs seront en evergreen). Des locaux vélos sécurisés seront positionnés en aérien.

La commune de Chapet est recouverte en majeure partie de cultures annuelles associées à des cultures permanentes et d'une forêt de feuillus. Un tissu urbain discontinu se trouve en son centre (zone du village), zone urbaine qui se trouve en continuité de surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a vocation à s'insérer dans le tissu urbain environnant. Il apporte une offre diversifiée de 110 logements, répartis en plusieurs bâtiments aux gabarits maîtrisés et des maisons individuelles. Son aménagement a été pensé pour qu'il soit relié aux endroits stratégiques (rue du Chemin Vert et Rue de Brezoles via la Rue du Mitan) par des moyens de transport véhicules et doux. Le projet propose des logements en accession, locatifs collectifs et sociaux. Il est labellisé Biosourcé niveau 1 pour les deux bâtiments collectifs.

Le projet a été conçu par un paysagiste et un écologue comme un corridor écologique. A l'Ouest des espaces verts tampon accueillant les ouvrages de gestion des eaux pluviales, des cœurs d'îlot végétalisés avec des jardins habités en son centre et à l'Est des espaces verts refuges qui constitueront une large frange paysagère recréant un écosystème autonome. Cet aménagement a pour axes :

- Prise en compte des corridors écologiques actuels relevés par l'écologue ;
- Aménager le plus d'espaces verts et de pleine terre possible (63% de la surface du projet) ;
- Prise en compte de la petite faune avec des passages à faune et des clôtures perméables ;
- Construction de bâtiments à faible consommation énergétique ;
- Gestion à la parcelle des premières pluies par infiltration et évapotranspiration, et gestion des pluies trentennales par infiltration via des noues et des bassins d'infiltrations et rejet limité au réseau.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolitions.

Le démarrage des travaux est prévu pour le T1 2025 pour une livraison estimée au T1 2027, soit une durée de 24 mois environ pour l'entièreté du projet. Un démarrage sera prévu en hiver pour le défrichage, comme le préconise l'écologue, afin de réduire l'impact sur l'existant.

Les travaux se dérouleront en quatre phases :

Phase 1 : - Réalisation des réseaux primaires sous voirie principale ;  
- Réalisation des voiries provisoires de chantier ;

Phase 2 : - Installation de la base vie et des raccordements ;  
- Montage des grues à tours ;  
- Travaux de gros-œuvre des bâtiments collectifs ;  
- Réalisation des maisons individuelles ;

Phase 3 : - Raccordements définitifs des réseaux (EP/EU, gaz ...) ;  
- Achèvement des bâtiments collectifs et achèvement/livraison des maisons individuelles ;

Phase 4 : - Dépose de la base vie ;  
- Livraison des bâtiments collectifs, OPR et essais ;  
- Travaux de VRD.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau quartier de Chapet s'étend sur 17 hectares, situé dans le prolongement du centre bourg, délimité par la rue de Verneuil au nord, la rue du Chemin Vert à l'est, et le village à l'ouest. L'objectif est de créer un quartier connecté au village par des espaces ouverts, incluant une résidence "Marianne" et des espaces publics. Le quartier est divisé en deux secteurs avec des hauteurs maximales de 12 m au faitage au nord et 6 m au faitage au sud, séparés par la rue du Mitan.

Le projet prévoit 110 logements, dont 30 % locatifs sociaux, avec une diversité de typologies incluant des logements collectifs, des maisons individuelles en accession et en Bail Réel Solidaire (BRS). L'organisation des voies inclut des accès principaux et secondaires, un bouclage au nord et des continuités urbaines au sud. S'ajoute à cela, un réseau de cheminements doux et des espaces de stationnement intégrés. Les voies du projet seront rétrocedées à la Ville.

Les habitations sont positionnées en limitant l'éparpillement afin de maintenir des franges végétalisées importantes et nécessaires pour la biodiversité. Les habitations sont regroupées pour préserver des franges végétalisées. Des corridors écologiques, ont été co-pensé par l'architecte, le paysagiste et l'écologue, ils relient les zones végétales fragmentées, favorisant la biodiversité et la résilience des écosystèmes. Un système de noues paysagères assure la gestion des eaux de pluie, contribuant à un écosystème autonome, où seront plantées différentes strates de végétation accueilleront également les bassins d'infiltration ou d'évapo-transpiration. Cette initiative vise à garantir un développement urbain durable, améliorant la qualité de vie des habitants et enrichissant le paysage urbain.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1. Deux permis de construire valant division
2. Dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (article R214-1 du code de l'environnement) : rubriques 1.1.1.0 et 2.1.5.0

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain : Surface de plancher (SDP) totale : Nombre de niveaux : Nombre de places de stationnement : Absence de sous-sols	34 000 m <sup>2</sup> 7 651 m <sup>2</sup> R+2+C 170 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue du Mitan

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : CHAPET

Code postal : 7 8 1 3 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 9 4 , 5 0 ' 8 Lat. : 4 8 ° 9 6 , 7 5 ' 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 8 ° 9 6 , 7 2 ' 0 Lat. : 0 1 ° 9 4 , 1 9 ' 5

Point de d'arrivée : Long. : 4 8 ° 9 6 , 7 0 ' 5 Lat. : 0 1 ° 9 4 , 5 3 ' 9

##### Communes traversées :

Chapet

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi GPS&O, zone 1AUAb6 "Zone à urbaniser mixte"; OAP - Secteur "Quartier du Mitan"; Droit de préemption urbain

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 500m au Nord du projet : type 2 Id 110020371, BOIS REGIONAL DE VERNEUIL et type 1 Id 110020386 ZONE HUMIDE DES PLANES (cf. annexe 8). Le site ne recouvre pas cette ZNIEFF et ne communique pas directement avec. En en étant situé très proche, l'objectif environnemental est de connecter le projet à cette ZNIEFF pour établir et maintenir les corridors écologiques.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Département des Yvelines (78) à l'Ouest de la région parisienne : non classé en zone de montagne. Le projet est situé en zone urbanisée à une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de Paris. Le terrain a une altitude autour de 70m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection biotope n'est présent à proximité direct du site (cf. annexe 8). L'arrêté de protection biotope le plus proche se situe à environ 8,25 km à l'ouest. Il s'agit du lieu-dit « Le Bout du Monde ». Compte-tenu de la distance entre l'APB et le site, du contexte urbain les séparant et des différences d'habitats entre l'APB et le projet, aucune interaction entre ces milieux n'est à prévoir (cf. annexe 8).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chapet est située à plus de cent kilomètres du littoral, le projet n'est donc pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Aucune Réserve naturelle régionale située à moins de 10 km du site d'étude. - Aucune Réserve naturelle nationale située à moins de 20 km du site d'étude. Le site d'étude se trouve à 4,5km du Parc Naturel Régional du "Vexin Français". L'objectif du projet est donc de faire communiquer le site du projet avec ce Parc Naturel par le biais de la forêt de Verneuil.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géoportail, la commune de Chapet ne se trouve pas dans une zone concernée par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 220km du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche. Le site n'est pas situé à proximité de monument historique, ou de leur zone tampon. La commune du projet n'est pas présente sur la liste des sites patrimoniaux remarquables.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en amont hydraulique de la Seine, hors zone sensible aux remontées de nappe. La cartographie de la DRIEAT ne met pas en évidence des milieux prédisposés à la présence de zones humides. Enfin, le diagnostic faune flore habitat (cf. annexe 8) n'a pas montré de végétation caractéristique de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zonage R111.3 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrement (hors zonage réglementaire). Prescrit le 01/05/1983 et approuvé le 04/08/1986
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou ex-BASOL situé au droit du projet. Diagnostic de pollution des sols (cf. annexe 9) met en évidence de légères anomalies en métaux lourds non retenues au regard des faibles teneurs mesurées ; Absence de teneurs notables pour les PCB, HAP, HCT, BTEX et COHV.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition 03001 (Albien). Il s'agit d'une nappe à grande profondeur qui concerne tout le bassin parisien et au-delà (superficie 100 000km <sup>2</sup> ). Le projet ne prélèvera pas dans la nappe, même en phase chantier.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données publiques produites par la DRIEAT sur l'Île-de-France, la commune de Chapet ne comporte pas de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de la DRIEAT, aucun site inscrit n'est répertorié sur la commune de Chapet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas à proximité direct (moins de 10km) de sites Natura 2000 (cf. annexe 8). Le projet n'exercera aucune influence sur ces espaces.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de la DRIEAT, aucun site classé n'est répertorié sur la commune de Triel-sur-Seine.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les trois piézomètres posés au droit des sondages, un seul a montré un niveau d'eau stabilisé à 5m de profondeur (cf. annexe 10). Compte tenu de l'absence de niveau de sous-sol prévu dans ce projet, aucun rabattement de nappe n'est à prévoir lors du terrassement pour les fondations en phase chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une faible quantité de terre sera excavée pour l'approfondissement des fondations des bâtiments et pour les voiries, leur réutilisation sera favorisée si possible. Aucun décapage n'est à prévoir. Un léger terrassement est également prévu pour les bassin de gestion des eaux pluviales.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera alimenté en eau potable depuis le réseau communal situé à proximité du site : Rue du Mitant et Rue du chemin Vert. Cela permettra d'avoir un maillage et d'assurer un débit et une pression constants pour les logements et le point de défense incendie créé. Ce réseau cheminera en tranchée commune. Les zones à urbaniser seront raccordées de manière étanche au réseau d'assainissement collectif existant sans perturbation de la gravitation de l'écoulement du réseau.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique (cf. annexe 8) met en évidence un intérêt écologique modéré de la parcelle, la biodiversité étant assez faible malgré la présence de nombreux arbres. Le site semble être un milieu de vie pour quelques espèces protégées/ réglementaires des ZNIEFFs alentours (Bruant zizi, Demi-deuil, Criquet marginé). Les habitats utilisés par ces espèces sont présents au-delà du site du projet. Le projet est développé de manière à conserver les continuités écologiques et favoriser le maintien des espèces déjà présentes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas à proximité direct (moins de 10km) avec des sites Natura 2000 (cf. annexe 8).  Le projet n'exercera aucune influence sur ces espaces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement occupée par un mélange de jachères (cultivées jusqu'à récemment), de végétation dense avec un boisement de moins de 40 ans avec différentes strates arbustives (cf. annexe 8), de zones de pâturage et de petites cultures. La zone en friche fera l'objet d'un abattage des arbres ou arbustes compensé par la plantation d'autres arbres et autres strates végétales (haies d'essences locales, arbustes) dans le cadre de l'aménagement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité susceptible d'entraîner un risque technologique pour le projet n'est situé à proximité de celui-ci.  Aucun site BASIAS n'est situé sur un rayon de 1km autour de la zone d'étude. Aucun site ex-BASOL n'est situé à moins de 1km du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se trouve en zone d'aléa moyen vis-à-vis du phénomène de retrait/gonflement des argiles, pris en compte dans l'étude géotechnique et la gestion des eaux pluviales  Le projet n'est concerné par aucun PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des eaux usées via des réseaux enterrés étanches raccordés au réseau du domaine public.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de pollution au droit du projet, aucune mesure de gestion de la pollution des sols n'est nécessaire dans la conception du projet de construction.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : circulation d'engins ponctuelle pour fournitures et évacuation de matériaux depuis les rues adjacentes et au sein de la parcelle. Le centre-ville ne sera pas impacté. Phase exploitation : accès des véhicules aux parkings et circulations supplémentaires sur les rues adjacentes. L'étude trafic (cf. annexe 11) montre que le projet n'aura qu'un impact limité sur la circulation (flux supplémentaires restreints). Il permet une meilleure connexion du quartier existant sans être pour autant un itinéraire de transit.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais de manière localisée et limitée (cf. item précédent, les déplacements engendrent du bruit).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est impacté par aucune infrastructure de transport terrestre classée à proximité, ni par le Plan d'Exposition au Bruit des aéroports environnants.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non situé à proximité d'activités émettrices de gaz susceptibles de provoquer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : engins vibrants mis en œuvre mais cahier des charges défini avec les entreprises rédigé pour minorer en intensité et en temporalité des nuisances potentielles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais elles ne seront pas une nuisance : liées à l'éclairage de la voirie (flux lumineux maîtrisés, lumière localisée, non dispersées, sans sur-éclairage).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inséré dans un environnement en limite urbaine, le site est exposé à ce titre par des émissions lumineuses issues des logements et bâtiments d'activité situés sur les parcelles voisines.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion à la parcelle des premières pluies par évapo-transpiration. Infiltration à la parcelle des eaux pluviales jusqu'à un événement trentennal, avec rejet régulé au réseau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets EU domestiques : canalisations du domaine public. Rejets EP : au réseau avec régulation pour une pluie trentennale. Au delà, débordement des ouvrages ouverts vers les espaces verts.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. item précédent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets classiques dont les filières de tri, évacuation et traitement sont maîtrisées. Phase chantier : des terres inertes seront évacuées hors du site en filière de traitement si elles ne sont pas totalement réutilisées sur site. Phase exploitation : production de déchets ménagers d'habitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le maître d'ouvrage veillera à l'insertion du projet dans son environnement et le projet n'aura pas d'incidence négative sur le paysage alentour. Le site du projet n'est ni en périmètre de protection au titre des monuments historiques classés / inscrits, ni en zone de site paysagers pittoresques / inscrits / classés. Le site ne porte aucune atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement en zone 1AUAb6 "Zone à urbaniser mixte", le site s'inscrit dans un environnement urbain composé de maisons individuelles et d'espaces agricoles.  Le projet s'inscrit donc la continuité du développement urbain et n'engendre pas de modifications sur les activités humaines ou l'usage du sol.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'assiette du projet se situe dans l'OAP Secteur "Quartier du Mitan". Le projet a été développé pour être compatible à cette orientation. L'objectif de l'OAP tout comme les objectifs du projet sont de créer un ouveau quartier relié au village par des espaces ouverts (équipements, espaces publics ...). Cette OAP propose des principes d'organisation visant à urbaniser tout en préservant la plaine agricole et les continuités paysagères et écologiques. Dans ce contexte, l'opération a été pensée pour être compatible avec ces directions, grâce à ses espaces végétalisés : liaison douce à gauche de l'opération, cœurs d'îlot végétalisés et espaces publics de rencontre et d'articulation entre village et espace agricole, puis une frange passagère de 300m de long qui créera un espace de biodiversité préservé. Le maillage de liaisons douces prévu permettra de raccorder l'opération avec les habitations aux alentours.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

\* Incidence quantitative des EP : afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation du projet sur le terrain (37%), une réflexion a été menée pour que le projet permette une gestion des eaux pluviales in situ (noues à ciel ouvert, revêtement perméable etc.). Ainsi, les EP des bâtiments seront infiltrées sur la parcelle jusqu'à un événement pluvieux d'occurrence trentennale. Les bassins sont dimensionnés suivant un débit de fuite respectant la réglementation. Le projet aura donc un impact quantitatif limité et rare.

\* Incidence qualitative des EP : des mesures correctives et compensatoires sont prévues pour limiter l'impact qualitatif du projet sur les milieux aquatiques, via la gestion de la pollution des ruissellements par les espaces verts (pleine terre) et les noues.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

\* **Déchets** : le chantier de construction induit la production de déchets dont le processus de tri, évacuation et traitement en filières spécifiques sont réglementés, les entreprises respectant ces réglementations. Une charte chantier propre (cf. trame en annexe 12 qui sera complétée par la suite) sera respectée par tous les intervenants. Les terres inertes seront réutilisées dans la mesure du possible afin de limiter les déchets.

\* **Air et trafic** : circulations limitées aux déplacements des résidents. Impact limité du projet sur la circulation actuelle.

\* **Vibration pendant le chantier** : entreprises signataires d'une charte chantier propre (cf. annexe 12), à faible nuisance, dans laquelle les mesures seront appliquées et suivies (techniques adaptées en milieu urbain, vibrations privilégiées aux heures en pleine journée).

\* **Incidences liées à l'eau** : eaux pluviales et eaux usées : items traités dans le Dossier Loi sur l'Eau, en particulier la gestion des eaux pluviales, dont les pluies trentennales demeureront à la parcelle (rejet régulé), au moyen de techniques alternatives.

\* **Incidence sur la biodiversité** : bien qu'il s'agisse d'un milieu naturel avec des friches arborées et arbustives, la biodiversité est assez faible. Parcelle composée d'habitats intéressants pour la faune (végétation pluristratifiée), mais la majeure partie est utilisée pour la filiale agricole.

--> Aménagement prévu de nombreux espaces verts (haies arbustives indigènes et arbres) permettant la création d'habitats pour la faune et ainsi assurer une continuité écologique avec le bois de Vermeuil ;

--> Maintien de zones naturelles actuelles (en friche) qui seront sanctuarisées et balisées en phase chantier et intégrées telles quelles au projet en phase d'exploitation ;

--> Mise en place d'un éclairage adapté, d'espèces végétales diversifiées et locales, de zones de refuge pour la faune ;

--> Phasage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité ;

--> Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée ;

--> Installation d'aménagements en faveur de la faune (pierriers, tas de bois issu du défrichement, nichoirs).

\* **Géotechnique** : bâtiments construits sur un système de fondations adaptés aux terrains en place (retrait-gonflement des argiles).

\* **Pollution** : Aucune anomalie retenue suite aux relevés dans les terrains superficiels (1-2m). Il n'existe aucun risque d'exposition des futurs usagers au regard des teneurs mesurées et/ou des aménagements projetés. Les excavations et évacuations de terres liées à la réalisation des plateformes pourront être orientées vers une ISDI.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été pensé avec de nombreux bureaux d'études compétents, dont certains accompagnent de manière récurrente : paysagiste, écologue, VRD etc. Le projet peut être dispensé d'une étude environnementale. Les risques identifiés dans le dossier sont pris en compte au stade de la conception du projet et les mesures seront réalisées afin de préserver et d'améliorer l'environnement et de garantir la santé et la sécurité des occupants et du voisinage. En outre, le projet ne présentera pas d'incidence sur le secteur par l'aménagement des nombreux espaces verts en différentes strates végétales, qui joueront un rôle dans l'amélioration de la biodiversité, dans la création d'îlot de fraîcheur et la bonne intégration paysagère des aménagements. A l'égard des engagements du maître d'ouvrage lié aux impacts potentiels du projet et à son environnement, le projet n'entraînera pas d'impact négatif notable sur l'environnement et l'étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Diagnostic écologique (parties 5, 6.1, 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Diagnostic pollution (partie 5, 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Rapport G2 AVP (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Rapport étude trafic (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Trame Charte Chantier propre qui sera complété dans un second temps (partie 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MONNOT

Prénom Jean-Baptiste

Qualité du signataire \_\_\_\_\_

A PARIS

Fait le 15/07/2024

**ATLAND RESIDENTIEL**  
40 avenue George V  
75008 Paris  
TEL 01 40 72 20 20  
SASU au capital de 10 325 000,00 €  
382 561 249 RCS Paris

Signature du (des) demandeur(s)

## SOMMAIRE

Annexe 1 - Informations nominatives relatives aux maitres d'ouvrages ou pétitionnaires....	15/336
<i>Annexe 2 – Non attendue</i>	
Annexe 3 – Plan de situation au 1/25 000 <sup>ème</sup> .....	18/336
Annexe 4 – Photographies datées de la zone d'implantation.....	20/336
Annexe 5 – Plan de masse.....	22/336
Annexe 6 – Plan des abords du projet au 1/5 000 <sup>ème</sup> .....	24/336
Annexe 7 – Plan de localisation du projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche....	26/336
Annexe 8 – Etude préliminaire écologique.....	28/336
Annexe 9 – Etude environnementale.....	79/336
Annexe 10 – Etude géotechnique G2 AVP.....	213/336
Annexe 11 – Etude de circulation.....	291/336
Annexe 12 – Chartre chantier à faible nuisance – Trame.....	322/336

**ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION AU 1/25 000EME**



## **ANNEXE 4 – PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION**

Nov 2020



Sept 2021



Avril 2022



Mars 2021



**ANNEXE 5 – PLAN DE MASSE**



Maîtrise d'Ouvrage

**ATLAND** **PCVD B**  
 ATLAND  
 40 Av. George V, 75008 Paris

**VISUEL DU PROJET**

Rue du Mitan (78130)  
**CHAPET**  
 75 logements et 22 maisons individuelles

**PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION**

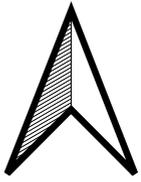
Titre		Plan de masse des constructions à édifier - Art. R.431.9		N°	
Date	05/07/2024	Air	3295	Echelle	ECH : 1 : 500
				<b>PC2</b>	

**DOCUMENT PROVISOIRE**

Maîtrise d'Ouvrage

**A 26** BLM  
 Architectes d'Intérieur  
 Avenue de la République - 92000 Nanterre  
 01 47 47 47 47 - www.blm-architectes.com

**ANNEXE 6 – PLAN DES ABORDS DU PROJET AU 1/5 000EME**



BOIS REGIONAL DE  
VERNEUIL -  
ZNIEFF DE TYPE 2

## Légende

 Tampon 200 m

 Projet

Hydrographie

Photographies aériennes



0 75 150



**ANNEXE 7 – PLAN DE LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU  
SITE NATURA 2000 LE PLUS PROCHE**

**SITE NATURA 2000**  
**DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : FR1102013

Nom : Carrière de Guerville

[Fiche technique](#)

11.82 km

Échelle 1 : 54 941

0 — 1000 m



## **ANNEXE 8 – ETUDE PRELIMINAIRE ECOLOGIQUE**

## COMMUNE DE CHAPET (78)

### Maître d'Ouvrage :

**ATLAND RESIDENTIEL**

40, Avenue George V  
75 008 PARIS

**Construction de 75 logements et 35 maisons individuelles**  
**Rue du Mitan**  
**78 130 CHAPET**

### Bureau d'Etude :



**Bureau d'études Environnement. Voirie. Assainissement.**

24, Rue de la Vallée Maria  
78630 MORAINVILLIERS

Tel : 01.39.75.09.95 – Fax : 01.39.75.37.71

## DOSSIER D'ETUDE PRELIMINAIRE ECOLOGIQUE



Date :  
11/07/2024

Réf. : 24-189

<b>1. CADRE DE L'ETUDE</b>	<b>5</b>
1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	5
1.2 LOCALISATION DU PROJET	7
<b>2. METHODOLOGIE D'ETUDES ET DES INVENTAIRES</b>	<b>8</b>
2.1 DEFINITION DES AIRES D'ETUDES	8
2.2 EFFORT DE PROSPECTION	8
2.3 METHODES D'INVENTAIRES	8
2.3.1 <i>Identification de la flore et des habitats</i>	8
2.3.2 <i>Identification de la faune</i>	9
Avifaune	9
Entomofaune	10
Odonates	10
Rhopalocères (papillons de jour)	10
Orthoptères et mantoptères	10
Coléoptères saproxyliques	10
Autres invertébrés	10
Amphibiens	10
Reptiles	11
Mammifères (hors chiroptères)	11
Chiroptères	11
<b>3. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE</b>	<b>12</b>
3.1 ZONAGE A PORTEE REGLEMENTAIRE	12
3.1.1 <i>Réserve naturelle nationale (RNN)</i>	12
3.1.2 <i>Arrêté de Protection de Biotope</i>	12
3.1.3 <i>Natura 2000</i>	12
3.2 ZONAGES PATRIMONIAUX NON-REGLEMENTAIRES	14
3.2.1 <i>Parc naturel régional (PNR)</i>	14
3.2.2 <i>Réserve Naturelle Régionale</i>	15
3.2.3 <i>ZNIEFF et ZICO</i>	15
3.2.4 <i>Zone humide</i>	23
3.2.5 <i>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France</i>	24
<b>4. INVENTAIRES HABITATS-FAUNE-FLORE</b>	<b>27</b>
4.1 HABITATS	28
4.2 FLORE	32
Bibliographie	32
Résultats	32
4.3 FAUNE	34
4.3.1 <i>Avifaune</i>	34
Bibliographie	34
Résultats	34
4.3.2 <i>Entomofaune</i>	36
Bibliographie	36
Résultats	37
4.3.3 <i>Herpétofaune</i>	37
Bibliographie	37
Résultats	38
4.3.4 <i>Mammifères</i>	38
Bibliographie	38
Résultats	38
<b>5. ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE A L'ETAT INITIAL ET PRECONISATIONS</b>	<b>39</b>
	2

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Miton, 78 130 Chapet

5.1	SYNTHESE DES ENJEUX RELATIFS A LA FLORE ET AUX HABITATS	39
5.1.1	<i>Habitats</i>	39
5.1.2	<i>Flore</i>	40
5.2	SYNTHESE DES ENJEUX FAUNISTIQUES	41
5.2.1	<i>Avifaune</i>	41
5.2.2	<i>Entomofaune</i>	41
5.2.3	<i>Herpétofaune</i>	41
	Amphibiens	41
	Reptiles	41
5.2.1	<i>Mammifères (hors chiroptères)</i>	42
5.2.2	<i>Chiroptères</i>	42
<b>6.</b>	<b>MESURES E-R-C</b>	<b>42</b>
6.1	ME01 - PHASAGE DES TRAVAUX EN DEHORS DES PERIODES SENSIBLES POUR LA BIODIVERSITE	44
6.2	ME02 - MAINTIEN DE CERTAINES ZONES ACTUELLEMENT EN FRICHE DURANT LA PHASE CHANTIER ET LA PHASE D'EXPLOITATION	44
6.3	ME03 - GESTION DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	44
6.4	MR01 - REDUIRE LES IMPACTS SUR LA FAUNE OPPORTUNISTE	45
6.5	MR02 - MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE D'UN ECLAIRAGE POUR LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE	45
6.6	MR03 - PLANTATION DE HAIES ARBUSTIVES INDIGENES ET D'ARBRES DANS LE PROJET PAYSAGER	45
6.7	MR04 - INSTALLATION D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA FAUNE (NICOIRS, TAS DE BOIS ET PERRIERS)	46
6.8	MR05 - METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE	48
6.9	MESURES COMPENSATOIRES	48
<b>7.</b>	<b>CONCLUSIONS ET INCIDENCES RESIDUELLES</b>	<b>49</b>
<b>8.</b>	<b>REGLEMENTATIONS</b>	<b>50</b>
	Avifaune	50
	Flore	50
	Faune	50

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Mitan, 78 130 Chapet

FIGURE 1 PLAN DE MASSE DU PROJET, DATE DU 05/07/2024.....	5
FIGURE 2 CARTOGRAPHIE DES HABITATS DE LA COMMUNE.....	6
FIGURE 3 LOCALISATION SITE DU PROJET .....	7
FIGURE 4 INVENTAIRE AVIFAUNE.....	9
FIGURE 5 LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 AUX ALENTOURS DU PROJET.....	13
FIGURE 6 LOCALISATION DU PROJET A PROXIMITE DU PNR.....	14
FIGURE 7 LOCALISATION DES ZNIEFF A PROXIMITE DU PROJET.....	22
FIGURE 8 ENVELOPPES D'ALERTE DES ZONES HUMIDES AVEREES ET POTENTIELLES (DRIEAT).....	23
FIGURE 9 CARTOGRAPHIE DE LA TRAME VERTE ET BLEU (DRIEAT).....	25
FIGURE 10 CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.....	26
FIGURE 11 JACHERES CULTURALES.....	28
FIGURE 12 ZONE DE PATURAGE .....	29
FIGURE 13 BOCAGES.....	29
FIGURE 14 CHAMPS CULTIVES.....	30
FIGURE 15 CARTOGRAPHIE DES HABITATS.....	31
FIGURE 16 CONTACTS VISUELS AVEC LES PICS EPEICHES ET LES PICS VERTS.....	35
FIGURE 17 ENTOMOFAUNE DETERMINANTES DES ZNIEFF A PROXIMITE .....	36
FIGURE 18 INDIVIDU DEMI-DEUIL CONTACTE SUR SITE.....	37
FIGURE 19 CONTACT VISUEL AVEC LES DEUX CHEVREUILS.....	38
FIGURE 20 CORRIDORS ECOLOGIQUES AU DROIT DU SITE BASES SUR LES DEPLACEMENTS DE L'AVIFAUNE.....	40
FIGURE 21 TAS DE BAS AU DROIT DU PROJET.....	40
FIGURE 22 PERIODES FAVORABLES ET DEFAVORABLES AUX OPERATIONS DE DEFRIQUEMENT ET DESTRUCTION DES BATIMENTS ABANDONNES PAR GROUPE TAXONOMIQUE. PERIODES PROSCRITES EN ROUGES ; PERIODES SENSIBLES PENDANT LAQUELLE CERTAINES PRECAUTIONS PEUVENT ETRE PRISES EN ORANGE ; PERIODE FAVORABLE AUX TRAVAUX EN VERT... 44	44
FIGURE 23 TAS DE BOIS - C.BIODIV.....	46
FIGURE 24 TAS DE PIERRES - DES TERRES ET DES AILES.....	47
FIGURE 25 ZONES INDICATIVES DES REFUGES POUR LA BIODIVERSITE .....	47
TABLEAU 1 ZNIEFF DE TYPE 1 ET 2 PRESENTES DANS UN RAYON DE 10 KM AUTOUR DU SITE DU PROJET.....	16
TABLEAU 2 ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF BOIS REGIONAL DE VERNEUIL.....	18
TABLEAU 3 ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF LANDE DU BOIS DE VERNEUIL.....	19
TABLEAU 4 ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF ZONE HUMIDE DES PLANES.....	21
TABLEAU 5 INVENTAIRE FLORISTIQUE.....	33
TABLEAU 6 INVENTAIRE AVIFAUNE.....	34
TABLEAU 7 ENTOMOFAUNE INVENTORIEE SUR SITE.....	37

## 1. CADRE DE L'ETUDE

### 1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le présent projet, situé rue du Mitan de la commune de Chapet dans le département des Yvelines, consiste en la création d'un ensemble immobilier de 75 logements et 35 maisons individuelles, sans niveau de sous-sol. L'ensemble est composé de deux bâtiments de logements de type R+2+C et R+3 notés respectivement A et B, et de 35 maisons individuelles. Des zones de voiries et des aires de stationnement pour véhicules légers seront également créées.



Figure 1 Plan de masse du projet, daté du 05/07/2024

La commune de Chapet est recouverte en majeure partie de cultures annuelles associées à des cultures permanentes et d'une forêt de feuillus. Un tissu urbain discontinu se trouve en son centre (zone du village), zone urbaine qui se trouve en continuité de surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants.

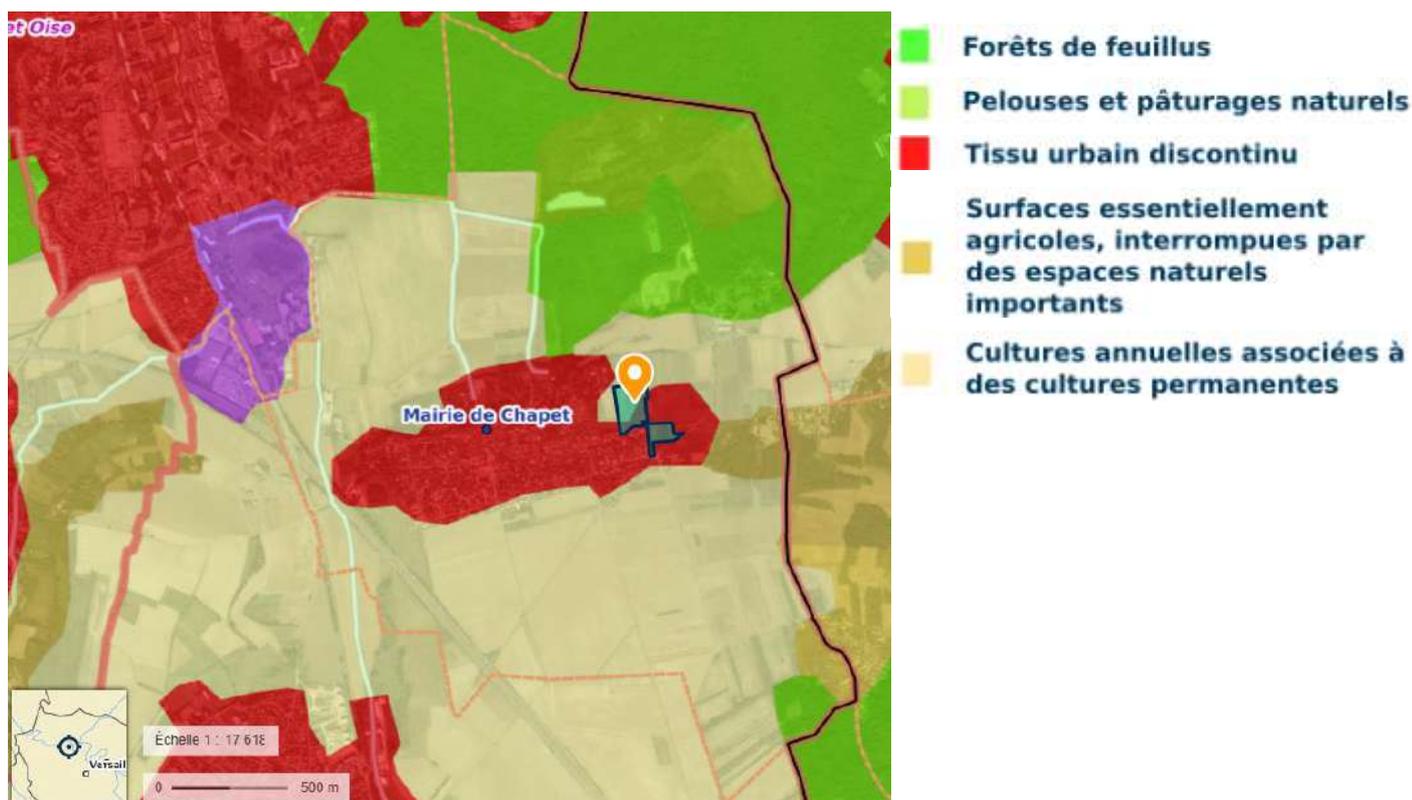


Figure 2 Cartographie des habitats de la commune

Le site d'accueil du projet situé majoritairement en zone urbaine, et partiellement en zone de cultures annuelles associées à des cultures permanentes.

Afin d'évaluer la sensibilité du site en faisant ressortir les éventuelles contraintes à considérer, une étude préliminaire (ou pré-diagnostic) relative à la faune, la flore et les habitats naturels a été donc menée dans l'objectif d'évaluer les enjeux écologiques potentiels directs et indirects, temporaires et permanents, ainsi que les effets cumulatifs du projet sur les secteurs concernés par le projet, afin de déterminer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts qui seront déterminées en accord avec les équipes projet et selon la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Le travail, mené sur la parcelle d'une superficie totale d'environ 34 000 m<sup>2</sup>, se base sur :

- Des **données bibliographiques** existantes relatives au périmètre rapproché du projet et aux espaces remarquables localisés au sein et à proximité du périmètre rapproché du projet, qui a pour objet de recenser les espèces légalement protégées et les habitats d'intérêt communautaire, ainsi que d'obtenir une première approche des enjeux potentiels de la zone d'étude ;
- Une **photo-interprétation aérienne** qui permettra d'identifier la nature et les caractéristiques générales du site ainsi que les grands habitats présents ;
- Deux **visites de terrain** afin d'estimer les enjeux écologiques potentiels du site d'un point de vue faunistique et floristique.

Les résultats de ce travail font l'objet de la présente étude.

## 1.2 LOCALISATION DU PROJET

Le site de l'étude est localisé à Chapet, dans le département des Yvelines (78), en région Ile-de-France (cf. figure 3).

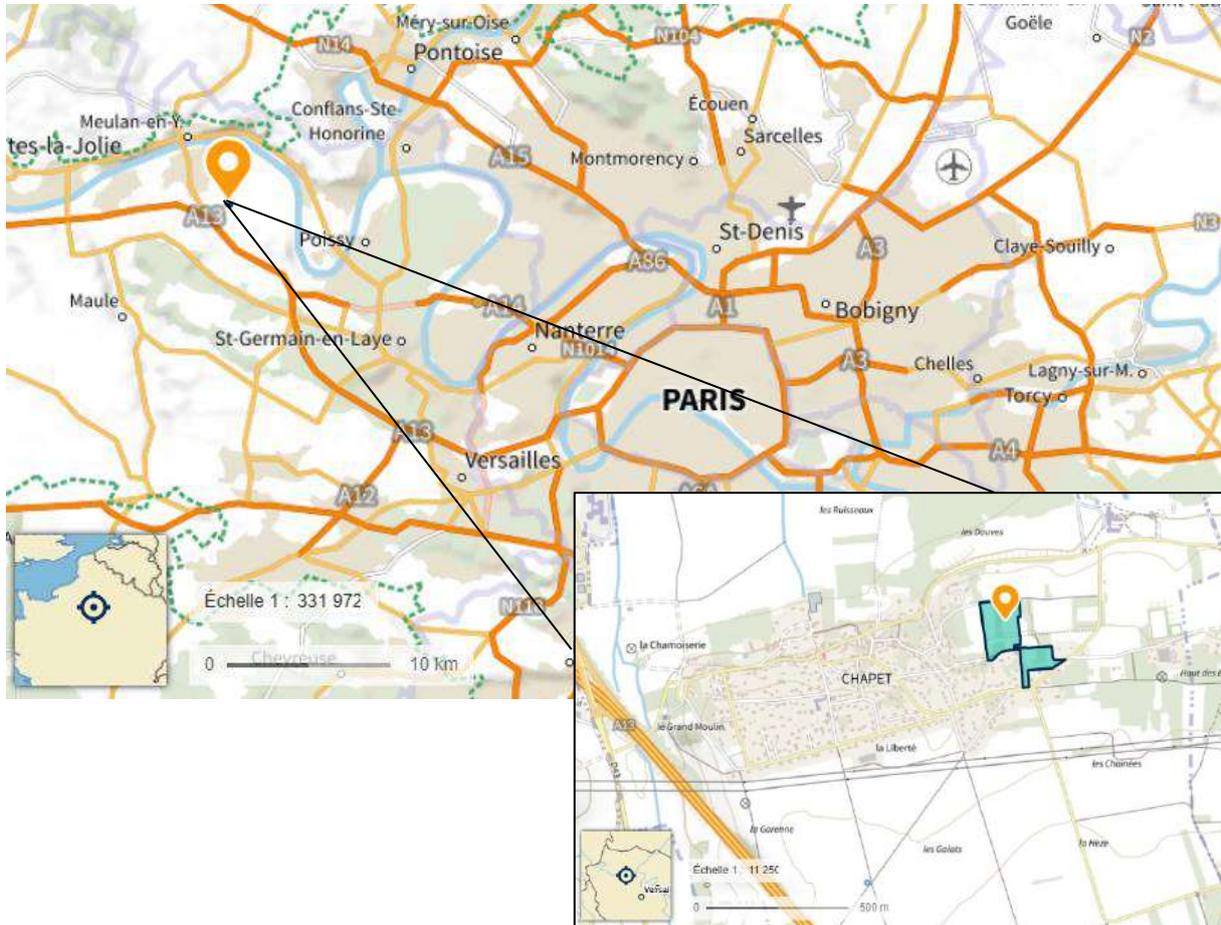


Figure 3 Localisation site du projet

## 2. METHODOLOGIE D'ETUDES ET DES INVENTAIRES

### 2.1 DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

Afin d'étudier les impacts du projet de création de logements, plusieurs aires d'études ont été définies, afin de prendre en compte l'assiette foncière du projet ainsi que sa zone d'influence potentielle à une échelle plus large :

- Une aire d'étude rapprochées (« zone d'étude »), qui sera prospectée de manière homogène lors de la visite de terrain, pour chacun des taxons inventoriés dans la présente étude ;
- Une aire d'étude éloignée (« zone fonctionnelle »), dont l'échelle plus large est prise en compte pour les espèces à fortes capacités de déplacement et de dispersion comme les oiseaux et les chiroptères, ainsi que pour l'analyse des continuités écologiques.

Les effets potentiels du projet sur les espèces à plus forte capacité de dispersion seront ainsi pris en compte, ainsi que les effets sur les continuités écologiques locales.

### 2.2 EFFORT DE PROSPECTION

Lors des investigations préliminaires, le volet écologique porte principalement sur les habitats naturels, la flore et l'avifaune. Mais aucun taxon ne sera ignoré s'il venait à se faire apercevoir.

Ainsi, une visite de terrain a été réalisée au printemps 2024 (11 juin) afin d'estimer les enjeux écologiques potentiels du site d'un point de vue faunistique (avifaune) et floristique (habitats et flore). La journée était ensoleillée, sans vent avec une température allant de 10 à 15 °C.

Une seconde visite est prévue en juillet afin de pouvoir approfondir l'inventaire de certains taxons (comme l'entomofaune) et confirmer l'inventaire de l'avifaune.

Les prospections seront orientées par l'étude du contexte écologique afin d'affiner l'attention des inventaires.

### 2.3 METHODES D'INVENTAIRES

#### 2.3.1 Identification de la flore et des habitats

Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation, qui constitue souvent le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu. Ainsi, sur la base de la nomenclature « CORINE biotopes », l'identification des biotopes est réalisée au cours de la visite de terrain à partir des espèces végétales rencontrées.

Pour chaque zone homogène à l'échelle du projet, un relevé des espèces est effectué. L'identification des habitats et de la flore est faite grâce aux relevés de l'ensemble des espèces afin d'obtenir une liste exhaustive.

Les habitats références seront décrits avec un niveau de précision d'ordre deux à trois.

Les plantes (exotiques) envahissantes bénéficient d'une attention spéciale. Elles constituent une problématique centrale dans les politiques de préservation de la biodiversité. Reconnue comme l'une des causes principales d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, elles occasionnent également en Île-de-France des impacts significatifs qu'il est nécessaire de prendre en compte voire d'anticiper.

### 2.3.2 Identification de la faune

#### Avifaune

L'étude de l'avifaune fournit des renseignements sur la richesse de l'écosystème et la structure du paysage.

Les inventaires sont réalisés dans l'aire d'étude immédiate et rapprochée, sur des durées d'écoute de 20min durant lesquelles tous les oiseaux contactés par le chant ou visuellement sont recensés.



Figure 4 Inventaire avifaune

Les prospections diurnes ont été réalisées le matin, au printemps, correspondant à la période de forte activité pour les oiseaux détectables au chant (entre 7h et 9h) puis en fin de matinée/milieu de journée pour les rapaces (11h). Des points d'écoute ont été réalisés sur la parcelle, les espèces sont identifiées à vue et/ou par écoute.

Les espèces d'oiseaux sont classées en fonction de leur utilisation des milieux de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces nidificatrices sont classées selon la codification de la LPO : nidification possible, probable ou certaine.

## Entomofaune

### Odonates

Investigation concernant les milieux humides (fossés, points et cours d'eau), berges des points d'eau et cours d'eau ; et les milieux ouverts favorables à la chasse et au transit.

- Identification des imagos par capture au filet à papillons ;
- Identification lointaine aux jumelles ou directement de visu.

### Rhopalocères (papillons de jour)

Biotopes les plus favorables, essentiellement les milieux ouverts : prairies, pelouses...

- Imagos : capture au filet à papillons ou identification directement de visu.

### Orthoptères et mantoptères

Investigations réalisées dans les strates herbacées hautes, les milieux ouverts, les abords des haies et des lisières ainsi que les zones humides.

- Capture des espèces à l'aide d'un filet à papillons en piégeant les insectes au sol, captures à la main.

### Coléoptères saproxyliques

Investigation aux abords des lisières forestières et sur les troncs des vieux arbres (notamment les chênes et les frênes).

- Investigation autre : les fleurs de différentes ombellifères, des ronces, des aubépines et des sureaux pour plusieurs espèces de Cérambycides, arbres âgés ou sénescents, les « couloirs aériens d'insectes » (déplacement).
- Recherche active des imagos en vol ou posés sur des troncs, souches, sol...
- Recherche des indices laissés par les larves,
- Observations effectuées en pleine journée et au crépuscule.

### Autres invertébrés

Récolte au sol et sur végétation ; investigation concernant tous les types de milieux en pleine journée.

*NB : Tous les individus capturés sont systématiquement relâchés dans leur milieu de vie.*

## Amphibiens

Milieux investigués en priorité : zones humides, cours d'eau, étangs, mares, fossés, secteurs boisés, sous les écorces.

- Recherche des zones de reproduction,

- Écoute des chants pour l'identification des anoures,
- Observation pour l'identification des urodèles et anoures en bords de berges ou en surface, et pour l'identification des pontes.

### *Reptiles*

Investigations diurnes dirigées vers les milieux bien exposés au soleil, rocailles, murets de pierres, souches, friches...

- Recherche à vue des individus et des mues,
- Soulèvement de tous les objets pouvant servir de refuges,
- Investigations programmées au milieu en fin de matinée essentiellement (températures douces).

### *Mammifères (hors chiroptères)*

Investigations multi-paramètres opportunistes basées sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.).

### *Chiroptères*

L'analyse des populations de chauve-souris se fait en cherchant des gîtes d'estivages.

Une recherche systématique des gîtes potentiels est effectuée de jour. Elle se concentre spécifiquement sur les arbres matures présentant des cavités et les bâtisses anciennes présentes dans le secteur d'étude. Des indices de présence tels que les guanos ou les restes de repas sont également recherchés dans ces zones stratégiques. L'analyse des structures paysagères et des habitats naturels est également utilisée pour présupposer des itinéraires de chasse nocturne des chauves-souris.

### 3. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE

#### 3.1 ZONAGE A PORTEE REGLEMENTAIRE

##### 3.1.1 Réserve naturelle nationale (RNN)

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

**Aucune Réserve Naturelle Nationale n'est située à moins de 20km du site d'étude.**

##### 3.1.2 Arrêté de Protection de Biotope

Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes.

Un arrêté portant protection d'un site biologique sur le territoire de la commune d'Epône au lieu-dit « Le Bout du Monde » a été signé par le Préfet des Yvelines le 22 août 1990 (FR3800005).

Situés à 8,45 km du site, cet arrêté concerne les plans d'eau et leurs abords du lieu-dit qui constituent un biotope de reproduction, de repos et d'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux légalement protégées au plan national dont certaines sont rares en Ile-de-France.

L'ensemble du secteur forme une unité paysagère, écologique et fonctionnelle indissociable où l'on rencontre également de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont rares régionalement.

Le terrain du projet, quant à lui, n'est pas composé de plans d'eaux où les espèces protégées du lieu-dit « Le Bout du Monde » pourraient être rencontrées.

**Compte-tenu de la distance entre l'APB et le site, du contexte urbain les séparant et des différences d'habitats entre l'APB et le projet, aucune interaction entre ces milieux n'est à prévoir.**

##### 3.1.3 Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

En Europe, le réseau Natura 2000 représente 26 935 sites dont 1 753 en France (données décembre 2021). Ils couvrent près de 13 % du territoire terrestre hexagonal et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » constituent les piliers de la législation européenne en matière de protection de la nature.

Adoptée en 1979, la directive « Oiseaux » vise à protéger tous les oiseaux sauvages et leurs principaux habitats sur tout le territoire européen.

Quant à la directive « Habitats », adoptée en 1992, elle instaure des mesures très similaires en étendant son champ d'application à près de 1 000 autres espèces rares, menacées ou endémiques de la faune et de la flore, souvent désignées collectivement sous le terme générique d'« espèces d'importance européenne ».

Les articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement sont consacrés à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France.

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 10km autour de la zone d'étude (cf. figure 5) :

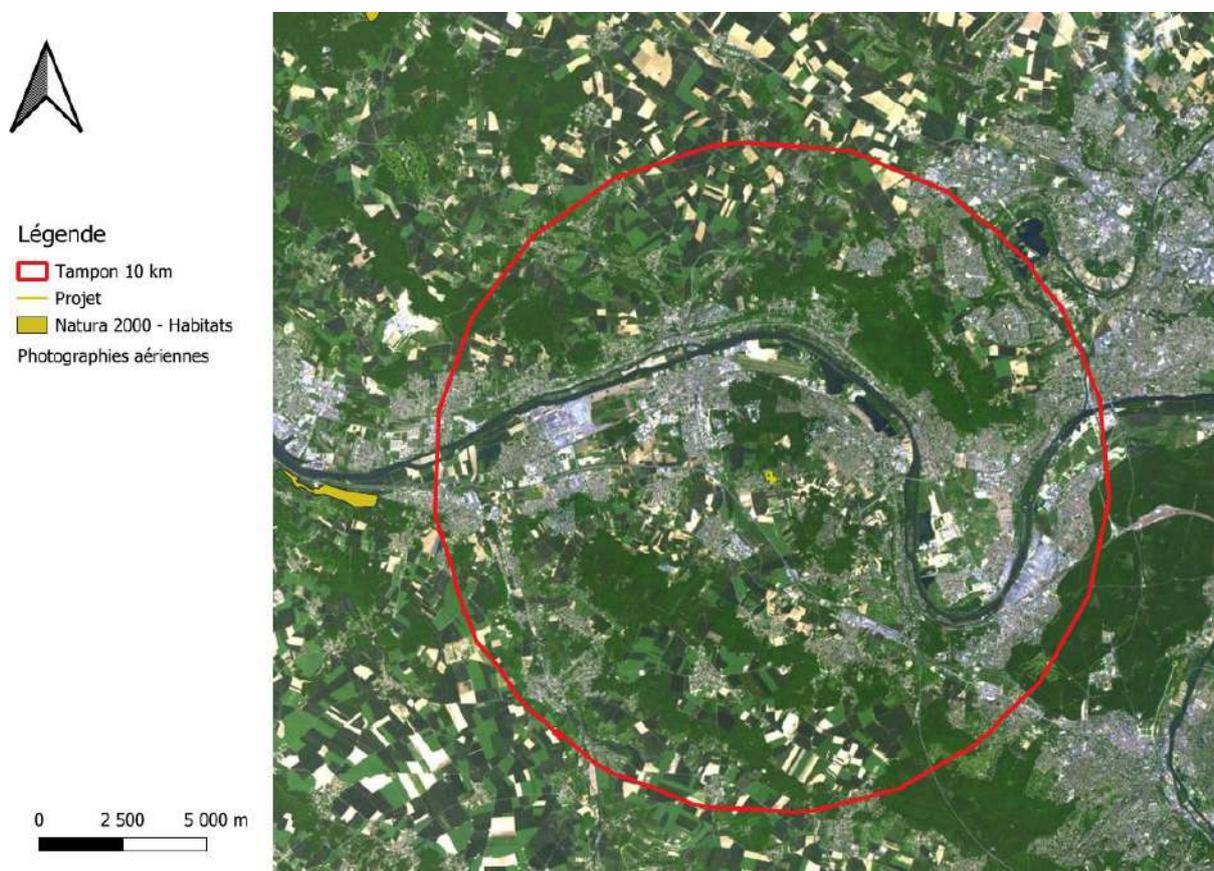


Figure 5 Localisation des sites Natura 2000 aux alentours du projet

**Aucun site Natura n'est situé à moins de 10km du site d'étude. Aucune interaction n'est à prévoir.**

## 3.2 ZONAGES PATRIMONIAUX NON-REGLEMENTAIRES

### 3.2.1 Parc naturel régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires protégés et habités, majoritairement situés dans des zones fragiles à haute valeur environnementale. Ils ont une double vocation : la protection et le développement économique « durable ». Ils sont régis par décrets (1967, 1988) mais les lois de décentralisation, puis la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, leur ont donné une base législative.

Elle pose le principe que, sur le territoire d'un PNR, « les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte » des parcs qui concourent « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public ».

Le site du projet est situé à 4,5 km du Parc Naturel Régional du Vexin français (FR8000030, cf. figure 6).



Figure 6 Localisation du projet à proximité du PNR

**Une fracture urbaine et hydrologique (la Seine) existe entre le site du projet et le Parc Naturel Régional du Vexin.**

**Néanmoins, un espace boisé se trouve dans le prolongement pouvant permettre un échange entre le PNR et les espaces au Sud du projet. Une attention particulière sera portée sur les corridors écologiques existants.**

### 3.2.2 Réserve Naturelle Régionale

L'article L332-1 du code de l'environnement précise que des parties du territoire terrestre ou maritime d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Le classement d'une réserve naturelle nationale est prononcé pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation européenne ou d'une obligation résultant d'une convention internationale.

Le conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale les espaces ou propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

**Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est située à moins de 10km du site d'étude.**

### 3.2.3 ZNIEFF et ZICO

L'inventaire des Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique vise la connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels régionaux les plus remarquables, c'est à dire dont l'intérêt repose tant sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes que sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. Ce programme d'inventaires des sites nationaux les plus remarquables au plan écologique reste sans équivalent de nos jours.

Deux types de zones sont définis :

- Les **zones de type I** sont des secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- Les **zone de type II** correspondent à des ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes, souvent de plus grande superficie.

On dispose avec les ZNIEFF d'une base de connaissance, accessible à tous et consultable en amont de tout projet d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF ne sont pas des espaces légalement protégés, mais leur prise en compte permet bien souvent de prévoir et ainsi d'éviter de futurs impacts sur la biodiversité. Ce programme d'inventaire constitue également un support déterminant pour l'élaboration d'autres politiques en faveur de la biodiversité, comme Natura 2000 ou la Trame verte et bleue.

L'inventaire ZNIEFF, est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement en application de l'article L. 411-5 du code de l'environnement.

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont un outil de connaissance du patrimoine naturel.

Établies en application du programme international de "Birdlife International" et en lien avec la directive européenne dite « Oiseaux », les ZICO constitue un inventaire scientifique qui vise à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

Les ZICO présentant le plus d'enjeux en matière de conservation des oiseaux ont généralement été classées (en tout ou partie) en zones de protection spéciales (ZPS), autrement dit en site Natura 2000.

Les ZNIEFF présents dans un rayon de 10km autour de la zone d'étude sont les suivantes (cf. figure 7) :

Type	Identification	Nom	Distance du site
ZNIEFF de type 1	110001479	PLAN D'EAU D'ELISABETHVILLE	8 km
ZNIEFF de type 1	110020396	MARE DU BOIS DES COMMUNAUX	5,7 km
<b>ZNIEFF de type 1</b>	<b>110020386</b>	<b>ZONE HUMIDE DES PLANES</b>	<b>500 m</b>
ZNIEFF de type 1	110020408	ZONES HUMIDES DE LA CARRIERE DE JUZIERS	8,3 km
ZNIEFF de type 1	110020319	SAULAIES MARECAGEUSES DE LA FORÊT DES GRANDS BOIS	5 km
ZNIEFF de type 1	110004425	BOIS DE VAUX	4,5 km
ZNIEFF de type 1	110020405	LE VAL GUERIN	8 km
ZNIEFF de type 1	110020338	MARES DU CARREFOUR DE COMEILLE ET COTEAU DE CHEVERCHEMONT	5,4 km
ZNIEFF de type 1	110001478	PLANS D'EAU DE VERNEUIL-LES-MUREAUX	3 km
ZNIEFF de type 1	110020344	ZONE D'EPANDAGE DE LA FERME DES GRESILLONS	4,6 km
ZNIEFF de type 1	110020375	CARRIERES DE BAZEMONT	6,5 km
ZNIEFF de type 1	110001368	VALLON D'ABRECOURT	6,5 km
ZNIEFF de type 1	110620076	CARRIERES DE SAILLANCOURT	8,8 km
ZNIEFF de type 1	110001480	CARRIERES DE FLINS	4,1 km
ZNIEFF de type 1	110001376	PELOUSES DES GROUX ET DE LAUNAY	8,8 km
ZNIEFF de type 1	110020318	VALLON DU BOIS DE ROUGEMONT	5,4 km
ZNIEFF de type 1	110020377	LANDE DU RONCEY	5,2 km
ZNIEFF de type 1	110020388	VALLON HUMIDE DU BOIS DE VILLIERS	9,3 km
<b>ZNIEFF de type 1</b>	<b>110001356</b>	<b>LANDE DU BOIS DE VERNEUIL</b>	<b>2,5 km</b>
ZNIEFF de type 1	110120017	BOIS DES BOSSUETTES ET DE CHANTELEU	10 km
ZNIEFF de type 2	110120014	BUTTES SUD DU VEXIN FRANCAIS	7,3 km
ZNIEFF de type 2	110001369	VALLEE DE LA MAULDRE ET AFFLUENTS	8,8 km
ZNIEFF de type 2	110030070	PLATEAU DE L'ARRIERE PAYS MANTOIS	9,5 km
<b>ZNIEFF de type 2</b>	<b>110020371</b>	<b>BOIS REGIONAL DE VERNEUIL</b>	<b>400 m</b>
ZNIEFF de type 2	110001507	FORÊT DES ALLUETS ET BOISEMENTS D'HERBEVILLE A FEUCHEROLLES	3,3 km
ZNIEFF de type 2	110001475	BALLASTIERES ET ZONE AGRICOLE DE CARRIERES-SOUS-POISSY	4,6 km
ZNIEFF de type 2	110001359	FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	9,3 km
ZNIEFF de type 2	110001361	FORÊT DE MARLY	8 km
ZNIEFF de type 2	110001357	FORÊT DE L'HAUTIL	4,5 km

Tableau 1 ZNIEFF de type 1 et 2 présentes dans un rayon de 10 km autour du site du projet

Aucun ZICO n'est présent dans les 10km autour du périmètre de l'étude.

Trois ZNIEFF se trouvent entre le site du projet et le Parc Naturel Régional localisé au Nord :

- BOIS REGIONAL DE VERNEUIL (110020371) : Ce bois est une chênaie acidiphile dans laquelle plusieurs zones humides de grand intérêt se trouvent (avec d'importantes stations de *Dactylorhiza praetermissa*, protégée en Ile-de-France) ainsi qu'une lande humide à *Erica tetralix*. Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF seront particulièrement recherchée afin de s'assurer de la potentialité d'échanges entre cette forêt et le site du projet, bien que les habitats ne correspondent pas. Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF sont les suivantes :

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	Reproduction certaine ou probable
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Reproduction certaine ou probable
Lépidoptères	416992	<i>Agrotis crassa</i> (Hübner, 1803)	Noctuelle trapue (La)	Reproduction certaine ou probable
	249501	<i>Anarta myrtilli</i> (Linnaeus, 1761)	Noctuelle de la Myrtille (La)	Reproduction certaine ou probable
	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)	Reproduction certaine ou probable
	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	Reproduction certaine ou probable
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Reproduction certaine ou probable
	249232	<i>Xestia agathina</i> (Duponchel, 1827)	Noctuelle agathine (La)	Reproduction certaine ou probable
Odonates	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	Reproduction certaine ou probable

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)
	199694	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastré annelé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable
	65199	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	<i>Leste sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction certaine ou probable
	65284	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	<i>Orthétrum bleuissant (L')</i>	Reproduction certaine ou probable
Orthoptères	66157	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	<i>Criquet marginé</i>	Reproduction certaine ou probable
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill</i>	Reproduction certaine ou probable
	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction certaine ou probable
Phanérogames	94273	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis négligé, Orchis oublié</i>	Reproduction certaine ou probable
	109881	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Oenanthe de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable

Tableau 2 Espèces déterminantes de la ZNIEFF BOIS REGIONAL DE VERNEUIL

- LANDE DU BOIS DE VERNEUIL (**110001356**) : il s'agit d'une lande sèche à Ericacées, parsemée de bouleaux et pins sylvestres. Aucune espèce végétale déterminante n'y a été recensée en juin 2003, mais trois espèces d'insectes déterminants de ZNIEFF y ont été répertoriées :

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée
Lépidoptères	249501	<i>Anarta myrtilli</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Noctuelle de la Myrtille (La)</i>	Reproduction indéterminée
	249232	<i>Xestia agathina</i> (Duponchel, 1827)	<i>Noctuelle agathine (La)</i>	Reproduction indéterminée

Tableau 3 Espèces déterminantes de la ZNIEFF LANDE DU BOIS DE VERNEUIL

- ZONE HUMIDE DES PLANES (**110020386**) : Cette ZNIEFF abrite l'une des stations les plus importantes (sinon la plus importante) de *Dactylorhiza praetermissa* connue en Île-de-France, avec un minimum de 700 pieds dénombrés en juin 2003.

Par ailleurs, un molinion se reconstitue sur les sols perturbés (remblais) par l'exploitation d'argile. Les deux plans d'eau peu profonds sont couverts par une roselière dominée par *Phragmites australis* et *Typha angustifolia*.

La partie de boisement intégrée à la zone comprend une molinaie sous une chênaie dans laquelle subsiste la Bruyère à quatre angles (non déterminante dans le département des Yvelines).

La géomorphologie de cette zone comprend des sources et résurgences, des étangs et des vallons.

Les espèces déterminantes sont les suivantes :

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton crêté</i>	Reproduction certaine ou probable
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée
Lépidoptères	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Demi-Deuil</i> (Le), <i>Échiquier</i> (L'), <i>Échiquier commun</i> (L'), <i>Arge galathée</i> (L')	Reproduction certaine ou probable
	53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Tortue</i> (La), <i>Vanesse de l'Orme</i> (La), <i>Grand-Renard</i> (Le), <i>Doré</i> (Le)	Reproduction indéterminée
Odonates	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon</i> (L')	Reproduction certaine ou probable
	199694	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastre annelé</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable
	65199	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	<i>Leste sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve</i> (La)	Reproduction certaine ou probable
	65284	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	<i>Orthétrum bleuissant</i> (L')	Reproduction certaine ou probable

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)
Orthoptères	66157	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	<i>Criquet marginé</i>	Reproduction certaine ou probable
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill</i>	Reproduction certaine ou probable
	65722	<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Decticelle bariolée, Dectique brévipenne</i>	Reproduction certaine ou probable
Phanérogames	94273	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis négligé, Orchis oublié</i>	Reproduction certaine ou probable
	109881	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Oenanthe de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable

Tableau 4 Espèces déterminantes de la ZNIEFF ZONE HUMIDE DES PLANES

Ces espaces hébergent des espèces inféodées aux milieux humides, habitats non présents au droit du terrain. Compte tenu de la nature de ces habitats et du fait que le site est composé de friches et cultures, peu d'interactions sont attendues entre ces zones. Une recherche spécifique des espèces déterminantes ZNIEFF sera tout de même faite.

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Mitan  
78 130 Chapet



Légende

-  Tampon 10 km
  -  Projet
  -  ZNIEFF de type 1
  -  ZNIEFF de type 2
- Photographies aériennes

0 2 500 5 000 m



Figure 7 Localisation des ZNIEFF à proximité du projet

### 3.2.4 Zone humide

La cartographie des zones humides de la DRIEAT ne met pas en évidence des milieux prédisposés à la présence de zones humides.

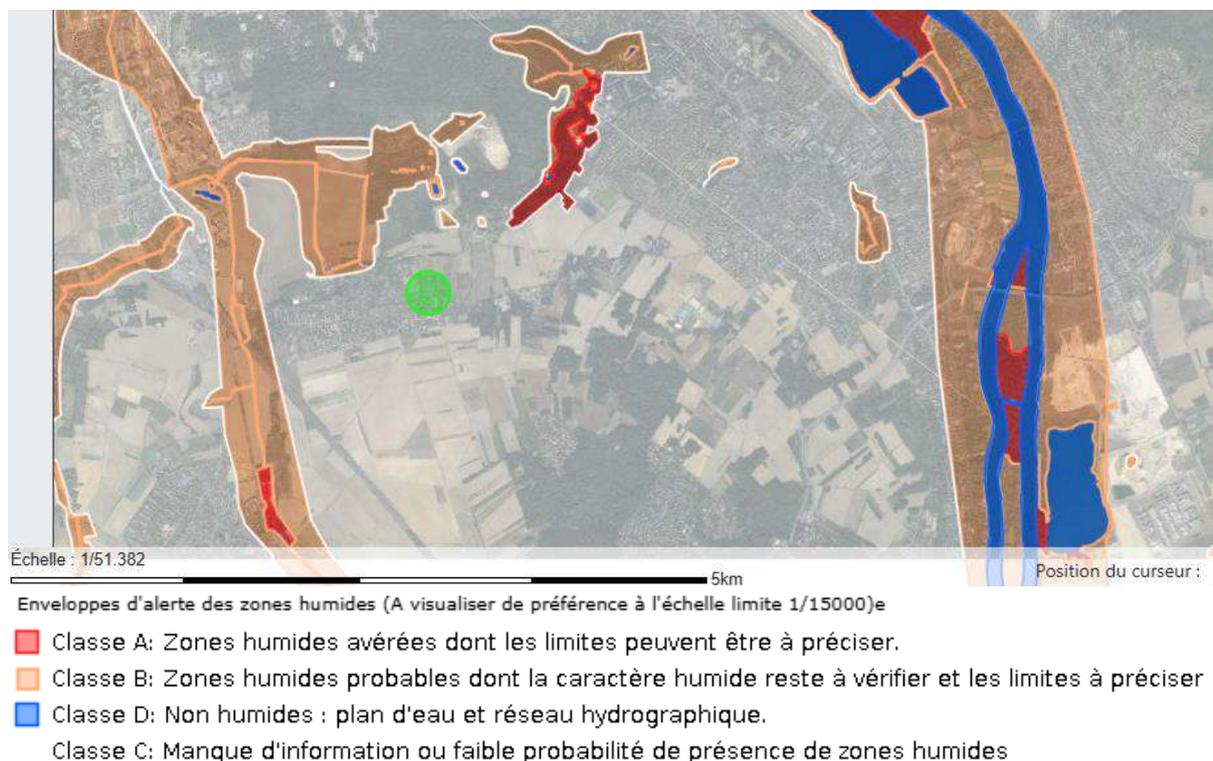


Figure 8 Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles (DRIEAT)

Également, le site se trouve en amont hydraulique vis-à-vis de la Seine (+ 53 m NGF) et ne se trouve pas en zone sensible aux remontées de nappes.

Néanmoins, une attention particulière sera portée aux habitats et à la végétation caractéristique des zones humides afin de confirmer l'absence de prédispositions à la présence de zones humides.

### 3.2.5 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) fixent l'objectif de créer d'ici 2012 une trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire. Elles donnent les moyens d'atteindre cet objectif avec les schémas régionaux de cohérence écologique. C'est dans ce contexte que s'inscrit le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France.

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est la réduction de la fragmentation et de la destruction des espaces naturels, ainsi que le maintien ou la restauration des capacités de libre évolution de la biodiversité. Elle est constituée d'un ensemble de continuités écologiques à maintenir ou à restaurer, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors.

Par ailleurs, l'identification des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) dans les documents de planification est inscrite dans les Codes de l'environnement (R. 371-16 et suivants CE) et de l'urbanisme (L. 101-2 CU).

La Trame Verte et Bleue a pour but de :

- Réduire la fragmentation des habitats ;
- Permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique ;
- Assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels ;
- Atteindre le bon état des eaux ;
- Faciliter la diversité génétique ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

**D'après le SRCE, le site se situe en bordure d'un tissu urbain, au cœur d'une mosaïque agricole non loin de secteurs de mares et mouillères et de réservoirs de biodiversité.**

**Un corridor arboré se trouve à moins de 1 km à l'Est du projet, avec une zone agricole qui le sépare du projet.**

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Mitan  
78 130 Chapet

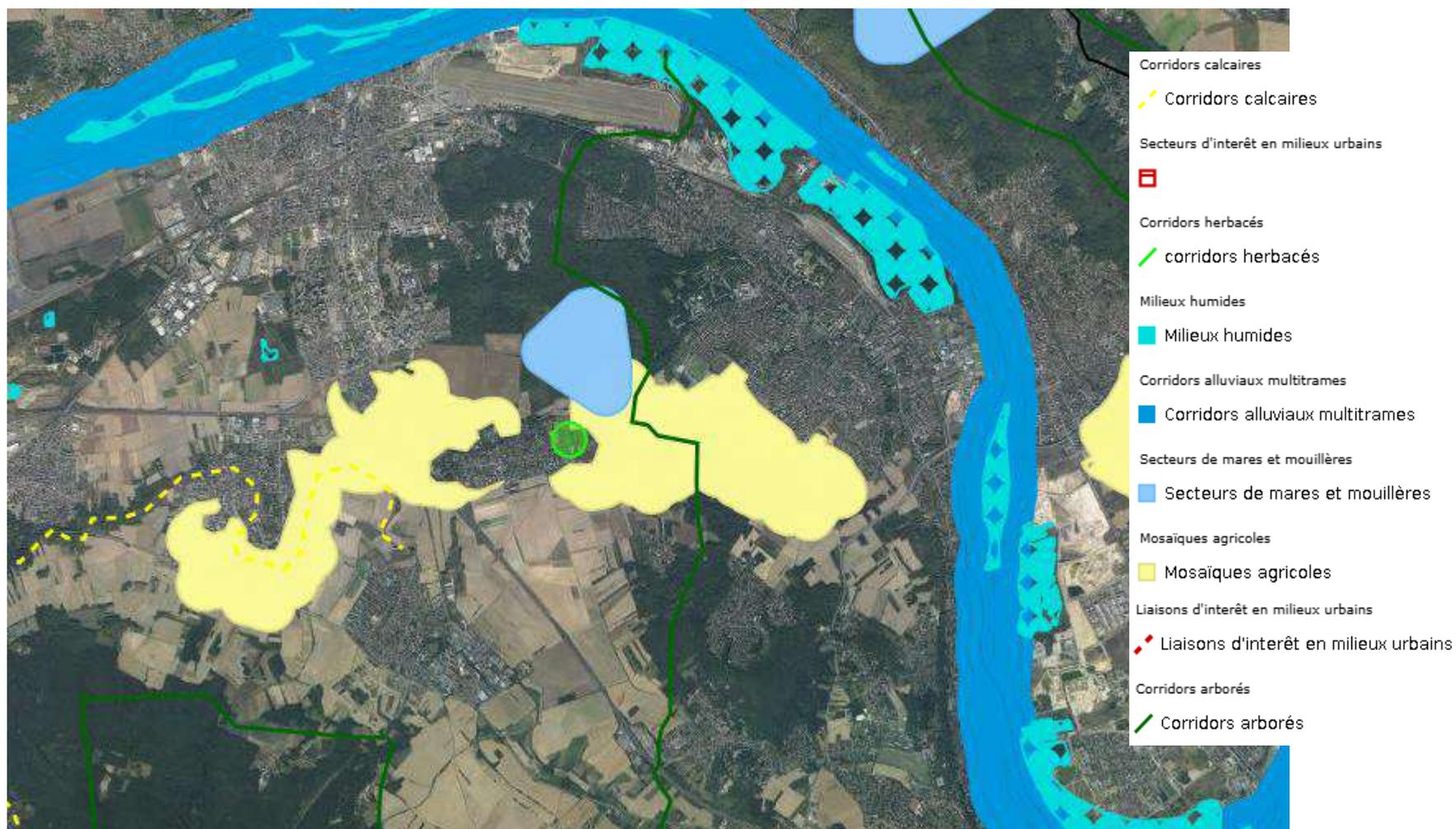


Figure 9 Cartographie de la Trame Verte et Bleu (DRIAT)

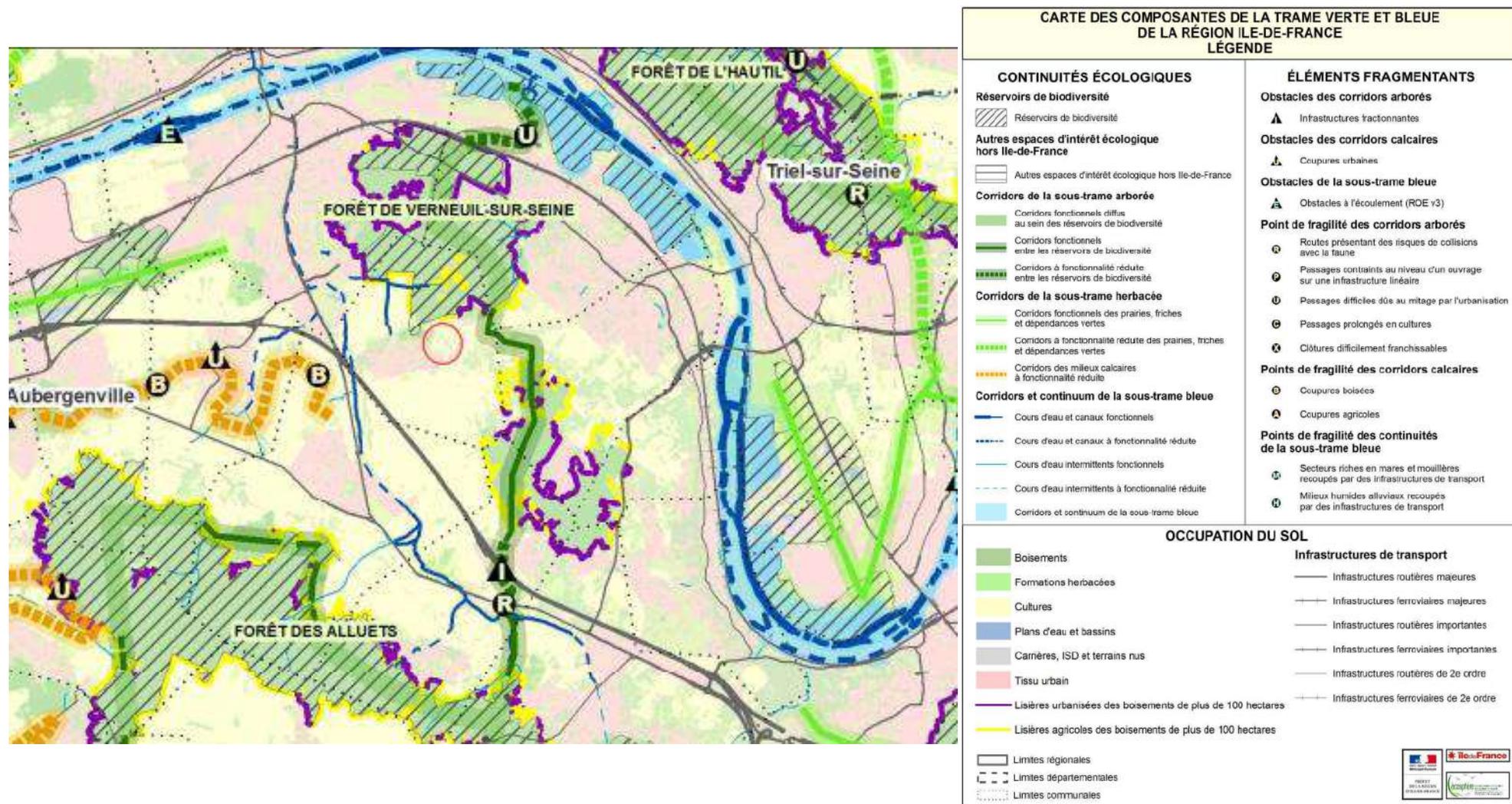


Figure 10 Carte des composantes de la Trame Verte et Bleue de la Région Ile-de-France

## 4. INVENTAIRES HABITATS-FAUNE-FLORE

Suivant les périodes de l'année, l'ensemble des espèces animales et végétales ne sont pas observables. Les périodes de printemps-été sont les plus favorables pour les prospections, puisque la majorité des espèces végétales sont identifiables et les espèces animales sont observables à leur période de reproduction (avril-juillet).

C'est pour cela que l'intervention sur site a été réalisée le 11 juin 2024, dans le but d'analyser les enjeux du site afin de recueillir un maximum de données sur la biodiversité.

Un deuxième inventaire est prévu en juillet 2024 afin de prospector les taxons peu aperçus en juin dû aux températures plutôt basses (notamment l'entomofaune) et de confirmer ce qui a été observé précédemment.

INVENTAIRE - Synthèse des périodes favorables et défavorables par groupe taxonomique												
Enjeux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Habitats naturels	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Flore	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Avifaune - Reproduction	Assez défavorable	Favorable										
Avifaune - Migration	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Avifaune - Hivernage	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Chiroptères	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Odonates	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Rhopalocères, Hétérocènes	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Orthoptères	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Reptiles	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Amphibiens	Très favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable

Très favorable
Favorable
Peu favorable
Assez défavorable
Défavorable

## 4.1 HABITATS

Les habitats inventoriés sur le site sont les suivants :

Nom de l'habitat	Corine biotope	Enjeu réglementaire
Prairie sèche améliorée – Pâturage intensif sec	81.1	Négligeable
Bocages	84.4	Moyen
Friche herbacée/arbustive et jachère	87.1	Faible
Champs cultivés	82.1	Négligeable

La **friche herbacée** correspond à des champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autre espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats ou des zones de chasse qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts. Les espèces végétales y sont faiblement diversifiées et dominées par des graminées. Elle représente la majeure partie du site du projet (50%).



Figure 11 Jachères culturelles

Une partie des prairies est utilisée pour le pâturage de chevaux qu constitue un enjeu négligeable pour la biodiversité (15% de la surface du site).



Figure 12 Zone de pâturage

Des zones de **bocages** plus denses sont retrouvées sur le terrain (27% du site). Elles se caractérisent par une densité plus importante de la strate arborée et arbustive composées d'espèces comme l'Aubépine *Crataegus azarolus*, du Troène commun *Ligustrum vulgare* et d'Eglantier *Rosa canina* ou encore d'Erable champêtre *Acer campestre*. La strate herbacée quant à elle est moins dense et est largement dominée par le Lierre grimpant *Hedera helix* et des ronces *Rubus fruticosus*.



Figure 13 Bocages

Le réseau de bocages à l'intérieur du projet constitue un enjeu écologique moyen pour la nidification d'espèces de la faune. De plus, l'alignement des arbres et arbustes constitue un corridor écologique.

Une petite zone au Sud du projet est restée en culture (cf. figure 14). Elle présente un enjeu négligeable pour la biodiversité de par sa composition et sa superficie (8% du terrain du projet).



Figure 14 Champs cultivés

La majeure partie du site d'étude est occupée par des formations végétales artificielles liées à une utilisation agricole qui sont actuellement laissés en friches/jachère. Cet ensemble de formation végétale constitue un enjeu faible en termes de conservation de la flore et des habitats. Ces surfaces sont vouées à une production agricole intensive, eutrophisées, semées et contiennent une diversité végétale très faible.

**Au vu des éléments rapportés ci-dessus, la majorité de l'aire d'étude ne présente pas un enjeu de conservation fort au niveau des habitats présents : près de 73 % des habitats identifiés sont artificialisés ou d'origine anthropique.**

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Mitan  
78 130 Chapet



Légende

-  Bocage
  -  Champs cultivés
  -  Friche herbacée et arbustive / Jachère
  -  Pâturage chevaux
  -  Projet
- Photographies aériennes

0 25 50 m



Figure 15 Cartographie des habitats

## 4.2 FLORE

### Bibliographie

D'après les données de l'INPN, la biodiversité recensée sur le territoire de Chapet met en évidence 841 espèces dont 407 plantes, mousses et fougères.

Parmi ces espèces, l'arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale cite 3 espèces recensées sur la commune : la Baldellie fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*), la Orchis négligé (*Dactylorhiza majalis*, également espèce déterminante ZNIEFF) et la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*).

L'Oenanthe de Lachenal est également une espèce déterminante des ZNIEFF situées à proximité.

### Résultats

Les espèces patrimoniales, protégées et rares identifiées lors de l'étude bibliographique ont été particulièrement recherchées.

Un total de 48 espèces végétales distinctes a été recensé sur le site lors de l'inventaire de juin 2024, formant des strates herbacées, arbustives et arborées (cf. tableau ci-dessous).

Une espèce est dite remarquable si elle est :

- Sur la liste rouge nationale ou régionale des espèces végétales menacées (NT : Espèces Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction) ;
- Sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF régionale ;
- Protégée au niveau national ou régional.

Parmi les espèces inventoriées :

- Trois sont protégées en France mais la liste rouge Nationale et Régionale les classe en préoccupation mineure :
  - o Asperge officinale (*Asparagus officinalis*) ;
  - o Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ;
  - o Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) ;
  - o Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*).
- Une est considérée comme une espèce exotique envahissante :
  - o Griottier (*Prunus cerasus*), EEE largement implantée en Île-de-France ;

Dossier d'étude préliminaire écologique  
Rue du Miton, 78 130 Chapet

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection France	LR Région	LR France	Cotation EEE Région
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune		LC	LC	
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	OUI	NA	LC	
<i>Crataegus azarolus</i>	Aubépine		LC	LC	
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet		LC	LC	
<i>Bromus lanceolatus</i>	Brome lancéolé		NA	LC	
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile		LC	LC	
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux		LC	LC	
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce		LC	LC	
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant		LC	LC	
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile		LC	LC	
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun		LC	LC	
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies		LC	LC	
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc		LC	LC	
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot		LC	LC	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		LC	LC	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		LC	LC	
<i>Rosa canina</i>	Eglantier		LC	LC	
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre		LC	LC	
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque faux roseau		LC	LC	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun		LC	LC	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental		LC	LC	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe		NA	LC	
<i>Galium album</i>	Gailllet blanc		NA	LC	
<i>Prunus cerasus</i>	Griottier		NA	NA	EEE avérée largement implantée en Ile-de-France
<i>Inula conyzae</i>	Inule commune		LC	LC	
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs		LC	LC	
<i>Hedera helix</i>	Lierre commun		LC	LC	
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée		LC	LC	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé		LC	LC	
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron des champs		NA	LC	
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas		NA	LC	
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun		NA	NA	
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	OUI	LC	LC	
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	OUI	LC	LC	
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	OUI	LC	LC	
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun		LC	LC	
<i>Orobanche picridis-hieracioidis</i>	Orobanche de la picride		LC	LC	
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque		LC	LC	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé		LC	LC	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier		LC	LC	
<i>Prunus sp.</i>	Prunier		NA	NA	
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune		LC	NA	
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés		LC	LC	
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs		LC	LC	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés		LC	LC	
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant		LC	LC	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun		LC	LC	
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis		LC	LC	

Tableau 5 Inventaire floristique

Les orchidées protégées sont également largement présentes sur les friches herbacées situées aux alentours du projet.

## 4.3 FAUNE

### 4.3.1 Avifaune

#### Bibliographie

D'après les données de l'INPN, la biodiversité recensée sur le territoire de Chapet met en évidence 841 espèces dont 81 oiseaux.

Parmi ces espèces, l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection cite 61 espèces présentes sur la commune de Chapet.

Également, le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), la Foulque macroule (*Fulica atra*), le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*) et la Locustrelle tâchetée (*Locustella naevia*) sont des espèces déterminantes des ZNIEFF situées à proximité.

#### Résultats

Un total de 17 espèces a été recensé sur le site lors de l'inventaire, avifaune caractéristique des milieux champêtres et jardins, mais également des bois :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Région	LR France	France	Protection	Espèce déterminante	Statut sur le site et à proximité immédiate
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC	NT		OUI		Chasse
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC				Survola
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC				Survola
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC		OUI		Nicheur à proximité directe
<i>Emberiza cirulus</i>	Bruant zizi	LC	LC		OUI	110020386 ; 110020371	Nicheur probable
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC				Nicheur probable
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC		OUI		Chasse
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Pica pica</i>	Pic bavarde	LC	LC				Survola
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC				Nicheur probable
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC				Chasse
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC		OUI		Nicheur probable
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC				Survola

Tableau 6 Inventaire avifaune

Une espèce est dite remarquable si elle est :

- Citée dans l'annexe I de la Directive Oiseaux ;
- Sur la Liste rouge UICN (CR, EN, VU, NT) des oiseaux nicheurs menacés en France ;
- Sur la Liste rouge régionale (CR, EN, VU, NT) des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France ;
- Sur la Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Hauts-de-France.

Parmi les espèces inventoriées :

- Sept sont protégées en France mais la liste rouge Régionale les classe en préoccupation mineure :
  - o Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ;
  - o Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ;
  - o Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) ;
  - o Mésange noire (*Periparus ater*) ;
  - o Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) ;
  - o Pic vert (*Picus viridis*) ;
  - o Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).
  
- Une est protégée en France et est une espèce déterminantes des ZNIEFF situées à proximité du site :
  - o Bruant zizi (*Emberiza cirulus*) ;
  
- Deux sont protégées en France et présentent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux :
  - o Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) ;
  - o Pic épeiche (*Dendrocopos major*).

Les pic épeiche et pic vert observés se localisaient en majorité en lisière Nord Est du site, et survolaient la jachère pour atteindre le bocage localisé au Nord.

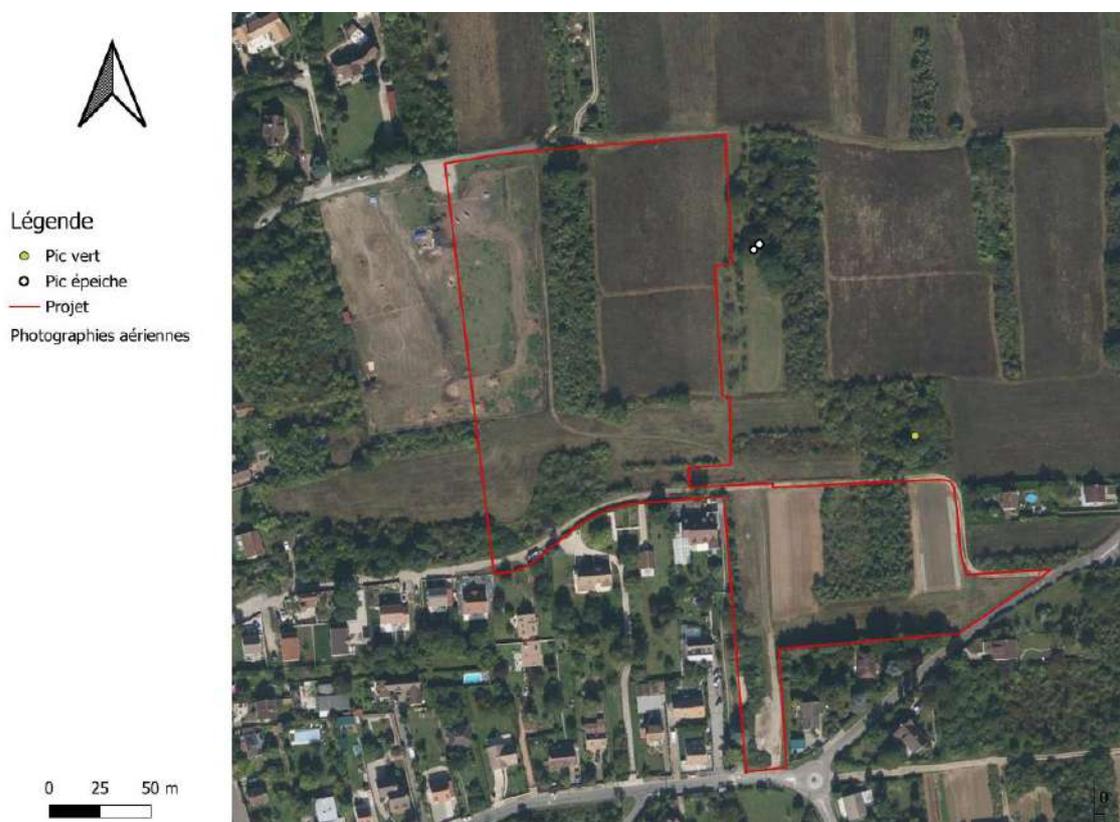


Figure 16 Contacts visuels avec les Pics épeiches et les Pics verts

### 4.3.2 Entomofaune

#### Bibliographie

D'après les données de l'INPN, la biodiversité recensée sur le territoire de Chapet met en évidence 841 espèces dont 313 insectes et araignées.

Parmi ces espèces, l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection cite 2 espèces présentes sur la commune de Chapet : le sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Concernant l'Île-de-France, l'arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale cite les espèces protégées suivantes recensées à Chapet :

- La Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*) ;
- Le Morio (*Nymphalis antiopa*) ;
- Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) ;
- L'agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) ;
- La Grande Aeshne (*Aeshna grandis*) ;
- La Mante religieuse (*Mantis religiosa*) ;
- Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) ;
- Le grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) ;
- L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*) ;
- Le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ;
- La Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*) ;
- La Petite Violette (*Boloria dia*) ;
- La Nonagrie du Phragmite (*Chilodes maritimus*).

Également, les espèces suivantes sont déterminantes des ZNIEFF situées à proximité :

	Espèces déterminantes	110020386	110020371	110001356
<b>Autres insectes</b>	Mante religieuse	X	X	X
	Noctuelle trapue	X	X	
<b>Lépidoptères</b>	Noctuelle de la Myrtille	X	X	X
	Petit Mars changeant	X	X	
	Demi-Deuil	X	X	
	Grande tortue	X	X	
	Noctuelle Agathine	X	X	X
<b>Odonates</b>	Agrion mignon	X	X	
	Cordulégastre annelé	X	X	
	Leste sauvage	X	X	
	Libellule fauve	X	X	
	Orthétrum bleuisant	X	X	
<b>Orthoptères</b>	Criquet maiginé		X	
	Grillon champêtre	X	X	
	Decticelle bicolore	X	X	

Figure 17 Entomofaune déterminantes des ZNIEFF à proximité

## Résultats

Aucune entomofaune particulière n'a été observée sur le site à part la faune classique des paysages ouverts :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Région	LR France	Espèce déterminante ZNIEFF	Classe de rareté
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points	NE	NE		
<i>Clanoptilus marginellus</i>		NE	NE		
<i>Oedemera nobilis</i>	Cycliste maillot-vert	NE	NE		
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	LC	LC		AC
<i>Horthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	LC	110020371	PC
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	LC		CC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet commun	LC	LC		C
<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil	LC	LC		CC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	LC	110020386 ; 110020371	C

Tableau 7 Entomofaune inventoriée sur site

Il a tout de même été contacté deux espèces déterminantes des ZNIEFF à proximité du site : le Criquet marginé et le papillon Demi-deuil.



Figure 18 Individu Demi-deuil contacté sur site

### 4.3.3 Herpétofaune

#### Bibliographie

D'après les données de l'INPN, la biodiversité recensée sur le territoire de Chapet met en évidence 841 espèces dont 12 amphibiens et reptiles.

Ces 12 espèces sont également citée dans l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection :

- La grenouille rousse (*Rana temporaria* ; également espèce déterminante de la ZNIEFF 110020371 située à proximité) ;
- La grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) ;
- Le triton crêté (*Triturus cristatus* ; également espèce déterminante des ZNIEFF situées à proximité) ;
- La grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- La couleuvre à collier (*Natrix helvetica*) ;
- La salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ;
- Le crapaud commun (*Bufo bufo*) ;

- L'orvet fragile (*Anguis fragilis* ; également espèce déterminante de la ZNIEFF 110020371 située à proximité) ;
- Le triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Le triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- La grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

Les amphibiens sont surtout trouvés dans les mares et zones humides où les poissons n'ont pas accès car ces derniers mangent leurs œufs.

### Résultats

Aucun amphibien ni reptile n'a été recensé sur le site lors de l'inventaire.

#### 4.3.4 Mammifères

### Bibliographie

D'après les données de l'INPN, la biodiversité recensée sur le territoire de Chapet met en évidence 841 espèces dont 12 mammifères.

Parmi ces 12 espèces, trois sont également citée dans l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

### Résultats

Lors de l'inventaire, seul deux chevreuils européen (*Capreolus capreolus*) ont été contacté. Cette espèce n'est pas protégée et est considérée comme en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale et régionale.



Figure 19 Contact visuel avec les deux chevreuils

Concernant les chiroptères, les arbres ont été prospectés, aucun ne semble favorable pour leur nidification (absence de cavité ou d'écorce soulevée). Aucune trace de guano n'a été observée. La mosaïque de milieux est intéressante pour ces espèces (prairie de fauche, bosquets, haies, etc.)

## 5. ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE A L'ETAT INITIAL ET PRECONISATIONS

### 5.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS A LA FLORE ET AUX HABITATS

#### 5.1.1 Habitats

La visite sur site a permis de confirmer et préciser les habitats de la zone du projet et des alentours proches :

- La majorité du projet est actuellement composée d'une **jachère herbacée** en friche caractérisée par la présence de graminées et ponctuée d'orchidées sauvages et d'orobranche de la picride en lisière de bocage ;
- De **bocages** à strate arbustive majoritairement et arborée sur quelques zones ;
- D'une **zone de pâturage** pour les chevaux ;
- De champs cultivés sur une petite partie.

La rue du mitan en l'état actuel au droit du projet est en terre battue majoritairement pratiquée par les tracteurs, et empruntée par des randonneurs habitant surement dans le voisinage (promenade des chiens).

L'habitat présent sur le site d'étude n'est pas protégé au titre de la directive Habitats (Natura 2000) ou zone humide. Néanmoins, il présente un intérêt écologique modéré par sa structure en pluristratifié qui constitue le milieu de vie de nombreuses espèces notamment les oiseaux et les mammifères.

**La strate arborée/arbustive de la friche est l'habitat le plus intéressant d'un point de vue écologique. Maintenir cette strate sur le projet va permettre de maintenir cet habitat favorable aux espèces actuellement présentes.**

De plus, il a été constaté des mouvements de l'avifaune entre les bocages présents au droit du projet et ceux présents aux alentours.

**Il conviendra de maintenir ces corridors entre la strate arborée qui sera créée au droit du projet et celle maintenue aux alentours.**



Figure 20 Corridors écologiques au droit du site basés sur les déplacements de l'avifaune

Il a été observé du bois mort au sol (arbre coupé et stocké). C'est un élément riche en biodiversité et intéressant pour sa valeur écologique. **Les conserver sur place ou les déplacer et garder sur la même parcelle est conseillé.**



Figure 21 Tas de bas au droit du projet

### 5.1.2 Flore

La flore est assez commune pour des espèces pionnières de friche. Aucune espèce patrimoniale n'est présente sur la zone d'étude. Les espèces relevées sur le terrain ne comportent pas d'enjeu de conservation local fort, les enjeux floristiques sont évalués à très faibles.

De strates arbustives ont été identifiées, ces dernières jouent un rôle important dans le cycle de vie des oiseaux. Ces habitats sont propices à de nombreux oiseaux comme le troglodyte mignon ou le rouge-gorge familier.

**Le fait de maintenir des haies dans le paysage du projet permettra de compenser la perte de la strate arbustive.**

## 5.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES

### 5.2.1 Avifaune

Parmi les oiseaux observés sur le site et dans ses alentours, des espèces protégées et / ou mentionnées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes. Il a été entendu ou observé des espèces quasi-menacées sur le site et en survol. La nidification de ces espèces sur le site étant probable, elles présentent des enjeux faibles à modérés.

**Le maintien d'espaces verts et d'une zone boisée permettra de réduire l'impact sur leur habitat.**

De plus, d'autres habitats favorables à ces espèces sont présents aux alentours du site du projet, limitant l'impact de réaménagement du site.

**Il sera important de réaliser le défrichage hors des périodes de nidification (avril à août) pour éviter de détruire les potentiels nids d'espèces protégées. Il faut donc préconiser la période de septembre à février.**

Au vu des espèces identifiées, **il est bénéfique que les espaces verts aient été pensés pour valoriser l'installation des espèces menacées sur le site d'étude. Cela peut être accentué par des installations spécifiques (nichoirs).**

Les espèces végétales présentes sur le site leur apportent une source de nourriture aux espèces aviaires.

### 5.2.2 Entomofaune

Lors de la prospection sur le site, un nombre faible d'insectes a été observé.

Les habitats du site permettent pourtant la diversité d'insectes. Seules les espèces pollinisatrices ont été facilement identifiées. Le site ne présente pas une grosse ressource pour ces espèces.

### 5.2.3 Herpétofaune

#### *Amphibiens*

Aucun amphibien n'a été observé sur le site.

#### *Reptiles*

Aucun reptile n'a été observé sur le site.

### 5.2.1 Mammifères (hors chiroptères)

Une espèce de mammifère a été contactée à proximité immédiate du site. Le projet ne viendra pas impacter son habitat qui s'étend au-delà de l'aire d'étude.

**Le maintien d'une bande boisée et de haies sur le site permettront de maintenir un habitat favorable aux petits mammifères.** Les espèces indigènes seront à privilégier, comme le cornouiller, déjà présent sur le site. Le plus important est d'offrir une couverture végétale assez dense plutôt que des arbres trop disséminés.

Conserver du bois mort ou de vieux arbres est à privilégier.

**Il est important de ne pas utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts, ainsi que d'éviter la tonte à ras de la pelouse en favorisant la tonte différenciée autour de la zone boisée qui sera maintenue sur le site.**

### 5.2.2 Chiroptères

Lors de l'inventaire, aucune trace de chiroptère n'a été décelée. Néanmoins, les zones ouvertes servent de supports au déplacement des espèces mais également de zones de chasse.

La Pipistrelle de Nathusius, espèce forestière présente sur Chapet d'après l'INPN, chasse préférentiellement en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières. Son domaine vital peut atteindre une vingtaine de kilomètres carrés et elle s'éloigne jusqu'à une demi-douzaine de kilomètres de son gîte. Elle quitte son gîte en moyenne 50 minutes après le coucher du soleil. Elle patrouille à basse altitude le long des zones humides et chasse aussi en plein ciel à grande hauteur.

La Pipistrelle commune, présente également sur Chapet d'après l'INPN, fréquente quant à elle tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres.

Des habitats plus favorables à leur établissement sont présents à proximité du site (ZNIEFF située à moins de 1km).

**Le projet ne devrait pas impacter directement les colonies de chiroptères compte tenu de leur localisation éloignée et de l'absence d'impact du projet sur la zone forestière située à plus de 1 km de là.**

## 6. MESURES E-R-C

Compte tenu de l'analyse des impacts du programme sur la biodiversité et ayant un objectif de « zéro perte nette de biodiversité », des mesures d'atténuation des impacts sur la biodiversité sont proposées selon la démarche réglementaire Eviter-Réduire-Compenser.

Type de mesure	Phase du projet	Intitulé	Référence de la mesure
Mesures d'Evitement	Conception	Phasage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité	ME01
	Conception – Chantier – Exploitation	Maintien de certaines zones actuellement en friche durant la phase chantier et la phase d'exploitation	ME02
	Chantier	Gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	ME03
Mesures de Réduction	Chantier	Réduire les impacts sur la faune opportuniste	MR01
	Exploitation	Mise en place d'un éclairage pour limiter la pollution lumineuse	MR02
	Exploitation	Plantation de haies arbustives indigènes et d'arbres dans le projet paysager	MR03
	Exploitation	Installation d'aménagements en faveur de la faune (nichoirs, gîtes, tas de bois et perriers)	MR04
	Exploitation	Mettre en œuvre un plan de gestion différenciée	MR05

## 6.1 ME01 - PHASAGE DES TRAVAUX EN DEHORS DES PERIODES SENSIBLES POUR LA BIODIVERSITE

Afin de respecter le cycle biologique des espèces de manière générale, un planning de travaux et notamment d'abattage des arbres et des massifs arbustifs devra être respecté pour ne pas nuire aux espèces (cf. figure 22).

CHANTIER - Synthèse des périodes favorables et défavorables par groupe taxonomique												
Enjeux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Flore						Floraison						
Avifaune						Nidification						
Entomofaune												
Amphibiens				Reproduction, déplacement								
Reptiles						Ponte						
Mammifère (Hors chiro)					Mise-bas et élevage des jeunes							
Chiroptères												

Favorable	
A éviter	
Défavorable	

Figure 22 Périodes favorables et défavorables aux opérations de défrichage et destruction des bâtiments abandonnés par groupe taxonomique. Périodes proscrites en rouges ; périodes sensibles pendant laquelle certaines précautions peuvent être prises en orange ; période favorable aux travaux en vert

Pour l'avifaune, les abattages et les défrichements sont interdits durant la période de nidification. Les travaux sur les haies et le dessouchage ne devront pas être réalisés entre la mi-mars et la mi-août.

Pour les petits mammifères susceptibles de nicher dans les massifs arbustifs, les défrichements ne pourront pas se faire pendant le printemps.

## 6.2 ME02 - MAINTIEN DE CERTAINES ZONES ACTUELLEMENT EN FRICHE DURANT LA PHASE CHANTIER ET LA PHASE D'EXPLOITATION

Afin d'éviter de perturber complètement la biodiversité en phase chantier et de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité actuelle en phase exploitation, certaines zones actuellement en friches seront sanctuarisées et protégées tout au long du chantier (balisage).

Ces mêmes espaces seront intégrés au plan paysager du projet en phase d'exploitation.

## 6.3 ME03 - GESTION DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La lutte contre les espèces exotiques permet rarement de les éradiquer mais surtout de les limiter.

Aucune EVEC particulièrement néfaste n'a été détectée lors de l'inventaire. La phase chantier ne sera donc pas problématique.

Si des individus nouvellement détectés devaient être éliminés dans le cadre du projet et en phase définitive (comme la Renouée du Japon), il conviendra d'arracher les pieds, si possible avec le système racinaire, ou à défaut en une coupe répétée en période de circulation de sève afin d'affaiblir les spécimens. Elle pourra être réalisée à deux reprises (au printemps et en été, et dans tous les cas avant la fructification de l'espèce).

Les rémanents devront absolument être brûlés sur place (sous réserve du respect des modalités de brûlage édictées par arrêté préfectoral) ou en dehors du site (ne pas les exporter en déchetterie, ces déchets verts risquant de contaminer le compost créé).

## **6.4 MR01 - REDUIRE LES IMPACTS SUR LA FAUNE OPPORTUNISTE**

Il n'est pas à exclure que des espèces animales opportunistes utilisent ces milieux perturbés que sont les chantiers comme zone de refuge ou même site de nidification. Afin de réduire au maximum les impacts négatifs induits sur la biodiversité, il est conseillé :

- D'éviter les cavités verticales (poteaux ouverts au sommet, plots de circulation ou évacuations en tout genre) ;
- De protéger les arbres et arbustes que l'on souhaite conserver des engins de chantier ;
- D'installer des passages à faune et des rampes échappatoires dans les bassins.

## **6.5 MR02 - MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE D'UN ECLAIRAGE POUR LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE**

Une attention particulière a été portée quant à l'implantation et au choix des éclairages des allées piétonnes (bornes) pour l'orientation du faisceau lumineux vers le sol, justifiant d'un ULOR inférieur à 1%, la teinte de l'éclairage et sa température seront inférieures à 3000K.

## **6.6 MR03 - PLANTATION DE HAIES ARBUSTIVES INDIGENES ET D'ARBRES DANS LE PROJET PAYSAGER**

Conserver et reconstituer une strate arbustive et arborée indigène et locale va permettre de créer des milieux favorables à la nidification de la faune, à son alimentation et à la reproduction des insectes, en renforçant les corridors écologiques locaux de la trame verte.

La création de linéaires boisés permettra de conserver une continuité écologique pour le déplacement de l'avifaune et des potentiels chiroptères au sein de ce quartier.

## 6.7 MR04 - INSTALLATION D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA FAUNE (NICHOURS, TAS DE BOIS ET PERRIERS)

Du mobilier écologique, de préférence en bois comme les perchoirs, les gîtes à oiseaux ou un hôtel à insectes seront positionnés sur les arbres ou dans la prairie à différentes hauteurs, selon les espèces. Cela permettra de favoriser l'accueil de la faune, notamment en période de nidification.

Les nichoirs seront différents selon les espèces ciblées. Toutefois, afin de favoriser un maximum d'espèces communes dans les milieux urbains, il sera préconisé d'installer des nichoirs multi-spécifiques, séparés de 30m afin d'éviter toute compétition inter ou intra espèces. Les trous d'envols varieront de quelques millimètres pour chaque nichoir.

Les nichoirs devront :

- Être en matériaux non traités et comportant des surfaces rugueuses ;
- Le trou d'envol sera orienté à l'opposé des vents dominants ;
- Être accrochés sur des arbres à l'aide de fils de fer gainés de plastiques ;
- Être accrochés à au moins 2m de haut, à distance des branches horizontales ;
- Être installés en automne ou au début du printemps.

Les nichoirs devront être vidés et nettoyés une fois par an (entre octobre et janvier) avant l'arrivée des oiseaux au printemps.

Les nichoirs suivants peuvent être utilisés :

Modèle	Espèce visée	Emplacement	Nombre	Prix unitaire
Nichoir Schwegler 1B 32 mm	Les mésanges, le rougequeue à front blanc, les moineaux, et même la chauve-souris	Tronc d'un arbre, ou sur un bâtiment ; dans un endroit calme	2	43.90 €
Nichoir Schwegler 2H Semi cavernicoles	Le rougegorge familier, le troglodyte mignon	Tronc d'arbre dans un endroit calme	2	41,90 €

Également, du bois de feuillus issu du défrichage sera déposé et sanctuarisé dans des zones calmes des espaces verts du projet, afin de maintenir cet habitat naturellement présent actuellement dans les bocages. Les zones devront être ensoleillées, chaque tas fera un volume d'environ 1m<sup>3</sup>.

Il est important de disposer les plus grands diamètres à la base en les croisant de sorte à former une chambre.

Cela permettra également de favoriser le réemploi des matériaux sur place.



Figure 23 Tas de bois - C.BIODIV

Enfin, des pierriers seront installés dans des secteurs ensoleillés qui deviendront des zones sanctuarisées.

Les tas de pierres (de différentes tailles) seront d'un volume d'environ 1m<sup>3</sup> chacun et permettront de créer des refuges. Les pierres les plus grosses seront placées en bas.



Figure 24 Tas de pierres - Des terres et des ailes

Le plan suivant montre les indicatives pour l'installation des refuges :



Figure 25 Zones indicatives des refuges pour la biodiversité

## **6.8 MR05 - METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE**

Les espaces verts seront gérés selon les techniques de gestion différenciée.

Chaque élément du projet paysager doit se voir attribuer un traitement spécifique en fonction des enjeux de l'espace : les pelouses des espaces verts pourront être fauchées tardivement.

La diffusion de produits phytosanitaires sera proscrite.

Le plan de gestion prendra également en considération, la gestion écologique des espèces exotiques envahissantes et leur maintien pour éviter toute nouvelle contamination.

Le sol ne devra pas être mis à nu. Des plantes couvre-sol ou un paillage/mulching est à mettre en œuvre. Cette action permettra de limiter l'implantation d'espèces exotiques envahissantes. De plus, le sol sera pourvu être gardé humide et ainsi limiter l'utilisation d'eau pour l'arrosage.

## **6.9 MESURES COMPENSATOIRES**

La prise en compte des mesures ERC dans l'établissement du projet permet de garantir l'absence d'impact résiduel après évitement et réduction. La mise en place de mesures compensatoires n'est donc pas nécessaire.

## 7. CONCLUSIONS ET INCIDENCES RESIDUELLES

L'inventaire écologique mené sur le site du projet a permis de dresser un état initial de la biodiversité présente.

Aucune espèce floristique, entomologique remarquable ou rare n'a été contactée sur le site.

La parcelle a un **intérêt écologique moyen**. Bien qu'il s'agisse d'un milieu naturel avec de nombreux arbres, la biodiversité est assez pauvre.

Néanmoins, des espèces protégées sont présentes sur le site et le projet, dans sa phase chantier comme exploitation pourrait avoir un impact faible à modéré sur leur habitat.

**Les impacts du projet sur la faune, la flore et les habitats sont rendus maîtrisables grâce aux mesures d'évitement et de réduction proposées dans cette étude qui permettent de garantir l'absence d'impact résiduel du projet sur les enjeux présents à l'état initial.**

L'engagement du porteur du projet pour la mise en place des mesures ERC permettra de conserver les qualités biologiques du site à l'état initial et de recréer des habitats favorables aux espèces protégées identifiées sur le site.

## 8. REGLEMENTATIONS

### Avifaune

BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - *Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine.*

### Flore

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018) - *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine.*

AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. et HENDOUX F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France. Paris.

WEGNEZ J. 2022. Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France. Actualisation de la liste hiérarchisée, Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France

### Faune

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris.

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017) - *Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine.*

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012) - *Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Rhopalocères de France métropolitaine.*

UICN France, MNHN & SHF (2015) - *Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine.*

Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris.

HOUARD X., GADOUM S. (coord), CARDINAL G. & MONSAVOIR A., (2018) – Évaluation des Orthoptera, Phasmida et Mantodea d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste rouge régionale

**ANNEXE 9 – ETUDE ENVIRONNEMENTALE**